

Regards géopolitiques

Bulletin du Conseil québécois d'études géopolitiques

Cette fin de 2022 est marquée par la tenue de la Coupe du monde de football au Qatar. Énorme événement médiatique, sportif et financier, la Coupe du monde comporte aussi des enjeux politiques et géopolitiques : où est-elle organisée ? Quelles ont été les manœuvres politiques derrière l'organisation de ces événements, et quels sont les enjeux socio-politiques pour les pays des équipes participantes ?

En 2010, l'attribution de l'organisation de la Coupe du monde au Qatar avait soulevé de forts soupçons de corruption et de manœuvres politiques. La FIFA (Fédération internationale de football) s'est toujours défendue face à ces allégations. Mais la pression s'est accrue récemment face aux allégations de manœuvres politiques pour l'attribution de l'organisation de l'événement ; et face aux critiques envers les pratiques du pays organisateur, notamment la gestion des chantiers et de la main d'œuvre immigrée ; le gaspillage des ressources ; les frictions sur les questions des droits humains et des droits des homosexuels notamment, et dont la presse s'est faite l'écho.

On relira avec intérêt des classiques, *Géopolitique du football* (1999) de Pascal Boniface, et *Géopolitique de la Coupe du monde 2010* (2010) d'Éric Mottet, toujours très pertinents pour les analyses politiques de ces grands-messes du sport.



Source : <http://dessinsmisslilou.over-blog.com/article-football-mondial-2022-de-l-esclavage-au-qatar-123040870.html>

Volume 8, numéro 4

SOMMAIRE

ARTICLES

Peut-on encore parler de diplomatie sportive au Qatar ?
par Samy Laarbaoui 2

Transfert de compétences dans la gestion des ressources en eau au Mali : les difficultés d'une responsabilisation des acteurs locaux, par Dr Mamadou NIENTAO 10

Crise des alliances et risque de perte d'influence de la France sur la scène mondiale : raisons d'un renouement avec les pays essentiels d'Afrique pour le chef d'État Emmanuel Macron, par François Xavier NOAH EDZIMBI...18

RECENSIONS

Ève Cuenca (2022) *L'Iran et le Pakistan. Défis régionaux et initiatives de coopération (1979-2022)*..... 28

Olivier Arifon (2021) *Le récit politique chinois : Soft power, communication, influence* 29

Frédéric Mérand (2021) *Un sociologue à la Commission européenne*.....31

ARTICLE

PEUT-ON ENCORE PARLER DE DIPLOMATIE SPORTIVE AU QATAR ?

Samy Laarboui

Samy Laarboui est juriste, diplômé en relations internationales et auteur d'un mémoire analysant la diplomatie sportive du Qatar. Il étudie actuellement les études européennes, tout en officiant en tant que collaborateur politique pour la préparation de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

samy_laarboui@live.be

Résumé : Dès 1995, avec l'arrivée sur le trône de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani, le Qatar a développé une stratégie de diversification de son économie. Le sport fut identifié comme l'élément central des futures politiques que mèneraient l'émirat.

Ainsi, après avoir remporté l'attribution de la Coupe du monde 2022, le Qatar acquiert le club du Paris Saint-Germain et développe une chaîne de télévision sportive, beIN Sports.

Ces trois événements sont les reflets de l'aboutissement du soft power qatari. Les relations troubles avec son proche voisinage n'ont pas empêché l'émirat de conquérir une place centrale sur l'échiquier international.

Mots-clés : Qatar, diplomatie, sport, Coupe du monde, soft power

Abstract: Since 1995, with the arrival on the throne of Emir Hamad ben Khalifa Al Thani, Qatar has developed a strategy to diversify its economy. Sport was identified as the central element of the emirate's future policies.

Thus, after winning the hosting of the 2022 World Cup, Qatar acquired the Paris Saint-Germain club and developed a sports television channel, beIN Sports.

These three events reflect the success of Qatari soft power. The troubled relations with its close neighborhood have not prevented the emirate from conquering a central place on the international scene.

Keywords: Qatar, diplomacy, sport, World Cup, soft power

Introduction

« Le sport rend la puissance sympathique et populaire. L'étalage de la puissance militaire fait peur, elle peut provoquer le rejet. Pas la victoire d'un sportif » (Delteil, 2016).

Le sport est un outil géopolitique, utilisé parfois comme moyen de pression, qu'il soit politique ou commercial, parfois comme une vitrine sur le monde. Au fil du temps, les nations

ont commencé à utiliser le *soft power* du sport. Concrètement, l'objectif est de montrer la puissance de son pays à travers des exploits sportifs ou l'organisation d'événements internationaux.

À peine plus grand que l'Île-de-France, d'une superficie de 11 571 km², l'État du Qatar, situé dans le Golfe arabo-persique et relié à la péninsule arabique, compte 2,9 millions d'habitants. Grand producteur de gaz naturel, le Qatar a décidé que le sport serait un axe structurant de sa stratégie de développement. Ainsi, après avoir organisé les Jeux asiatiques de 2006, les championnats du monde de handball de 2015, les championnats du monde de cyclisme sur route de 2016 et les championnats du monde d'athlétisme en 2019, le Qatar accueillera la Coupe du monde de football en 2022.

L'acquisition du club du Paris Saint-Germain et les transferts de stars internationales sont également des éléments de la stratégie du *soft power sportif* qatari. Il en est de même de la télévision d'État, Al-Jazeera, ainsi que de sa petite sœur, beIN Sports, chaîne axée sur la retransmission d'événements sportifs.

Alors que le Qatar était un territoire sans ressource ni rayonnement il y a cinquante ans, il est aujourd'hui l'un des États les plus prospères du globe. Toutefois, l'investissement effréné de l'émirat dans son domaine de prédilection qu'est le sport, commence à être remis en question. La notion de *soft power* est-elle toujours pertinente ?

1. Les relations internationales du Qatar

La vision internationale du Qatar est décrite dans l'article 7 de sa Constitution : « La politique étrangère nationale repose sur le principe du renforcement de la paix et de la sécurité internationale par l'encouragement à la résolution pacifique des litiges internationaux ; elle soutient le droit des peuples à l'autodétermination ; elle ne s'immisce pas dans les affaires intérieures des autres États ; elle coopère avec les nations soucieuses de paix ».

Pour un État naissant et ancré dans « un environnement géographique et géopolitique hostile » (Lazar, 2013), se faire une place sur la scène internationale s'est révélé être un réel défi, mais également une nécessité, afin de préserver l'intégrité de son territoire et de ses ressources qui suscitent une convoitise non-dissimulée de la part des autres nations golfiennes. Les relations diplomatiques du Qatar sont définies comme étant opportunistes et contradictoires, à tout le moins fortement différentes de celles de ses voisins du Golfe (Lazar, 2013), mais toujours dans l'optique de gagner en influence, tant régionalement qu'internationalement.

Le Qatar adopte une politique internationale contradictoire en apaisant les relations du proche voisinage tout en tissant des liens forts avec les États-Unis en leur permettant d'installer la plus importante base militaire américaine au Moyen-Orient. Il préserve également des relations étroites avec plusieurs mouvements islamistes sévissant dans la région, tels que l'État islamique, Hezbollah ou encore les talibans avant qu'ils reprennent le contrôle de l'Afghanistan, et offre l'asile à leurs représentants (Levallois, 2013). De même, tout en se présentant comme grand défenseur de la Palestine, il renforce ses relations avec Israël (Rabi, 2009), qui avait, jusqu'en 2009, un bureau de représentation commercial à Doha. Cette décision s'apparente à un désir de l'émirat de créer des liens sécuritaires avec une nation plus puissante que ses proches voisins (Wright, 2016). Enfin, Doha, tout en affirmant son identité arabo-sunnite, garde des liens très forts avec l'Iran chiite (Sader, 2013).

Depuis son indépendance, le Qatar, « au regard du différentiel de puissance qui existe avec ses grands voisins » (Sader, 2013), subit le syndrome du Koweït. Ce concept renvoie à

l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990. L'occupation qui en résulte a engendré pour le Qatar une perception de la menace d'invasion existante, principalement au niveau de sa frontière avec l'Arabie saoudite et a obligé les dirigeants qataris à adopter de nouvelles politiques de défense. L'armée du Qatar étant composée de 14 000 hommes, quasiment tous des étrangers, sauf en ce qui concerne l'État-major, les dirigeants ont dû se tourner vers l'étranger afin d'assurer leur sécurité. Ainsi, après avoir été sous le protectorat des Al-Saoud, des Ottomans et des Britanniques, Doha a passé un accord de défense avec les États-Unis en 1992. Cette assurance d'une protection militaire permet à l'émirat de conserver une autonomie politique et diplomatique (Wright, 2011).

Cette politique multidimensionnelle a pu être menée efficacement grâce aux revenus élevés dont l'État jouit et à sa stabilité affichée durant les différentes révolutions du Printemps arabe. Toutefois, le Qatar doit rester prudent sur différents volets qui pourraient le fragiliser dans le futur tels que la dépendance alimentaire à laquelle il est contraint, la très faible proportion de population autochtone et les luttes de pouvoir au sein de la famille dirigeante. En raison de sa situation géographique, le Qatar est « contraint à une politique étrangère volontariste qui s'inscrit dans une stratégie de diversification des actifs et de sanctuarisation du territoire » (Sader, 2013).

2. Le système économique du Qatar

Avant d'investir dans les hydrocarbures, le Qatar était reconnu pour son commerce de perles. C'est à la suite de la crise de la pêche des perles, résultant de la grande dépression de 1930 couplée à l'intensification de l'élevage des huîtres perlières par le Japon, que le Qatar et ses voisins plongèrent dans une grave crise économique. Une forte proportion de la population qatarie décide alors de quitter la côte occidentale pour rejoindre le littoral entourant Doha (Sader, 2013).

Pour relancer son économie, Doha commence à produire du gaz associé au pétrole dès 1949. Avant cette date, 90 % des revenus du Qatar découlaient des ressources pétrolières (Renard-Gourdon, 2017). Dans les années 1960, l'exploitation du gisement de *North Field* débute et débouche en 1971 sur

la première découverte de gaz par Shell Company of Qatar. Trois ans plus tard, la compagnie Qatar General Petroleum Corporation (QGPC) est nationalisée dans l'optique de développer *North Field* (Srou-Grandon, 2013).

Les chocs pétroliers de 1973 et en 1979 ont permis à l'émir de profiter des revenus dégagés pour établir un large plan de développement des infrastructures. Dans le même temps, la population qatarie voit ses conditions sociales, de santé et d'éducation s'améliorer, ce qui a pour effet de renforcer l'adhésion au pouvoir. Ce système, appelé Riyal Politik, renvoie à la politique également exercée par ses proches voisins et qui consiste à « acheter la paix sociale et la légitimité dynastique à grand renfort de pétrodollars » (Srou-Grandon, 2013).

Le moment clé de l'histoire économique qatarie se situe dans les années 1980. La production pétrolière et de gaz associé étant en baisse constante, l'émir décide d'investir plus largement dans l'exploitation des réserves gazières, et principalement dans le gaz naturel liquéfié (GNL). Le GNL consiste en un processus liquéfiant le gaz naturel par moins de 160 °C pour le transporter via des bateaux-citernes vers les marchés tiers. Une fois livré, le GNL est retransformé via des terminaux de regazéification. Dans cette optique, la Qatar LNG Company (Qatargas) est créée en 1984. L'exploitation de *North Field* se déroule en trois étapes. La première, allant jusqu'en septembre 1991, vise à installer les infrastructures de production, de transformation et de transport de GNL. La seconde est de vendre et d'exporter le GNL aux pays du Golfe. La troisième vise à exporter le GNL dans les marchés asiatique, américain et européen. La production de GNL débute en 1992.

L'économie du Qatar est désormais principalement liée à ses exploitations en hydrocarbures qui représentent, en 2021, 39 % de son PIB, 87 % de ses exportations (pour un total de 42 milliards d'euros dont 75 % proviennent du gaz) et 78 % des recettes budgétaires (Direction générale du Trésor, 2022). En 2020, il était le cinquième producteur de gaz naturel après les États-Unis, la Russie, l'Iran, la Chine et le Canada. Il est également le premier exportateur de gaz naturel liquéfié et un producteur de pétrole de taille moyenne (25,2 Mds de barils en 2020, soit 1,5 % des réserves mondiales), et a fait partie de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de

1961 à 2018, organisation qu'il quitte afin de se concentrer sur la production de gaz naturel liquéfié.

Même si l'économie du Qatar peut continuer à se reposer sur l'exploitation des ressources gazières pour de très nombreuses années, le Cheikh Hamad a décidé, en 2005, de ne pas attendre l'essoufflement des réserves pour diversifier l'économie dans d'autres volets d'activités. Selon lui, cette politique devrait « renforcer l'économie nationale en la diversifiant dans différentes classes d'actifs ». C'est le fond souverain, Qatar Investment Authority (QIA), qui a la charge de ce projet et qui réinvestit l'argent des revenus gaziers et pétroliers, dans des secteurs variés (culture, éducation, finance, industrie, sport et tourisme), que ce soit au niveau local ou international. Ce programme est détaillé dans le *Qatar Vision 2030*, un document reprenant la stratégie nationale à long terme et qui a pour objectif de faire du Qatar « un pays prospère qui offre une justice économique et sociale pour tous et en harmonie avec la nature » (Qatar News Agency, 2022).

3. Le soft power comme ligne de conduite du Qatar

3.1. Les notions de soft power et de diplomatie sportive

Pourquoi utiliser le sport comme un moyen de *soft power* ? Cette activité n'est effectivement pas la plus connue des pans que peut revêtir la notion de diplomatie. Pourtant, elle est entrée dans le langage des Affaires étrangères depuis plusieurs décennies. Parfois vecteur de convergence, parfois exutoire de tensions nationales, souvent pacifique, mais pouvant aussi être utilisé en signe de protestation, le sport est un volet à part entière du *soft power* d'un pays si l'on s'en réfère aux travaux de Joseph Nye qui commence à le définir en 1990 dans l'ouvrage *Bound to Lead : The Changing Nature of American Power*. Père de ce concept, Nye continue de l'affiner dans plusieurs ouvrages jusqu'à atteindre une définition détaillée en 2004 :

« Un pays peut obtenir les résultats qu'il veut dans la politique mondiale parce que d'autres pays – qui admirent ses valeurs, s'inspirent de son exemple, aspirent à son niveau de prospérité et de liberté –

veulent le suivre. En ce sens, il est également important d'inspirer les priorités de la politique internationale et d'y rallier d'autres nations, et non simplement de les forcer au changement en les menaçant par la force militaire ou les sanctions économiques. Ce *soft power* – amener les autres à souhaiter le résultat que l'on recherche – coopte les nations plutôt qu'il ne les force » (Nye, 2004).

Quatre éléments contribuent à faire du sport un vecteur efficace de *soft power* : la popularité, la médiatisation, l'universalité et la neutralité politique (Verschuuren, 2013). La diplomatie sportive peut revêtir plusieurs formes. Historiquement, elle était utilisée pour servir à rapprocher deux États par l'intermédiaire d'événements sportifs (Gassman et Ruellan, 2014). Cela a notamment été le cas lors du célèbre match de ping-pong entre les États-Unis et la Chine le 10 avril 1971, durant la guerre froide, ou encore à l'occasion de matchs de cricket entre l'Inde et le Pakistan.

Les leaders politiques utilisent également le sport pour créer une image de marque et s'implanter sur l'échiquier international (Amara, 2014). Cette réalité est particulièrement marquée dans la région du Golfe où on en a aperçu les prémices à la suite de la première guerre du Golfe. Les dirigeants ont cherché à attirer les investisseurs étrangers afin d'assurer la sécurité de leur territoire et de renforcer l'économie locale, dans l'optique de l'ère post-pétrolière. De nombreuses manifestations sportives majeures ont été organisées dans la région afin de mettre en relation les multinationales étrangères, les organisations sportives internationales et les mégaprojets urbains tels que *Zayed Sports City* à Abu Dhabi, *Dubai Sport City* ou encore *Aspire* à Doha (Amara, 2010). Ainsi, le Qatar a accueilli, dès 2006, les Jeux asiatiques, l'Arabie Saoudite a créé son grand-prix de Formule 1 et les Émirats arabes unis organisent chaque année un tournoi de tennis renommé.

En la matière, l'organisation de la Coupe du monde de football de 2022 au Qatar a été célébrée comme un moment historique dans le Golfe, car ce sera le premier méga-événement organisé dans un pays arabe. Pour l'obtenir, le Qatar a usé d'un activisme intense, ce qui lui a permis de l'emporter, le 2 décembre 2010, sur l'Australie, le Japon, la

Corée du Sud et les États-Unis, alors qu'il ne s'était jamais qualifié pour cette compétition.

La grande visibilité qui émanera de cette réception, couplée aux parrainages d'événements sportifs internationaux par des entreprises de la région du Golfe et l'acquisition de clubs de football européens de premier plan, place la région sous le feu des projecteurs de la communauté internationale (Amara, 2014).

3.2. Le *soft power* qatari

Le Qatar a décidé d'investir largement dans le *soft power* par le biais de « *l'attraction et des carottes* » (Antwi-Boateng, 2013). Comme instruments d'attractions, le Qatar peut faire valoir sa stabilité politique, son alliance militaire avec les États-Unis, sa politique de distribution de revenus ainsi qu'un enseignement supérieur assez progressif pour la région. Comme outils d'influences, le Qatar dispose de sa chaîne de télévision Al-Jazeera, de ses investissements sportifs et de sa politique d'aide étrangère. La puissance de ces moyens d'attractions et d'influences doit toutefois être relativisée, compte tenu de la faiblesse démocratique du pays et de quelques soutiens douteux (Antwi-Boateng, 2013).

Le Qatar a identifié plusieurs secteurs clef à développer pour renforcer son image de marque à l'étranger : le tourisme, la culture, l'éducation et le sport. L'investissement dans ces domaines permet également à l'émirat de masquer les manquements au droit humain qui sévissent en son sein en donnant une image positive de ses retombées économiques.

Pour le volet touristique, avec l'organisation de la Coupe du monde durant l'hiver 2022, les autorités qataries ont décidé d'investir 200 milliards de dollars pour améliorer et créer des infrastructures permettant d'accueillir les touristes du monde entier. L'objectif est de doubler les capacités hôtelières tout en élargissant l'offre de restauration déjà présente (Srour-Grandon, 2013).

En ce qui concerne la culture, Doha veut surpasser ses proches voisins en la matière et a lancé un important programme culturel, avec la construction d'un musée d'Art Islamique et d'un musée de la Photographie en 2008 et d'un Musée Arabe

d'Art moderne en 2010. En 2019, c'est le Musée national du Qatar qui est inauguré.

L'instrument d'État du *soft power* culturel est la Fondation du Qatar. Cet organisme, présidé par Moza bint Nasser al Missned, la femme de l'émir Hamad et dirigé par Hint bin Hamad Al-Thani, la sœur de l'émir Tamim, a la charge de créer des liens avec des universités et des centres d'études prestigieux de par le monde (Kamrava, 2011). La Fondation a ainsi érigé *Education City*, un campus hébergeant des laboratoires d'idées et de nombreuses antennes d'universités, principalement américaines, mais également françaises et britanniques (Charil, 2005). Le fait que la Fondation du Qatar soit une réussite n'est pas étranger à sa gouvernance féminine, ce qui confère au Qatar un statut de pionnier en matière de participation des femmes à la vie publique par l'éducation et l'engagement politique (Barhy et Phebe, 2005).

Pour la réussite du volet éducation de la stratégie d'ouverture du Qatar, l'émirat a décidé d'affecter 2,8 % de son PIB à son enseignement supérieur (*Les Échos*, 2008). Ainsi, les institutions établies disposent de suffisamment de moyens pour entretenir des relations d'excellence avec les établissements étrangers. Cet investissement est un facteur clé de rapprochement avec l'international et plus particulièrement avec l'Occident (Kamrava, 2011). À côté de ce volet, le Qatar accueille chaque année de nombreuses conférences internationales telles que le Sommet mondial de l'innovation pour l'éducation qui a été créé par la Fondation du Qatar. En 2012, Doha a été le siège de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP 18) qui a débouché sur la prolongation du protocole de Kyoto, preuve de plus de l'ancrage du Qatar sur la scène internationale (Wright, 2016).

3.3. La diplomatie sportive du Qatar

Doha cherche à diversifier ses activités pour exister. Cette ambition relève tant d'une volonté de prestige que d'une nécessité stratégique (Alem, 2017). Pour y arriver, le Qatar injecte des milliards de dollars dans son outil de *soft power* le plus puissant : sa diplomatie sportive. Les organes de ce pan du *soft power* qatari sont le Fond Souverain QIA et sa filiale Qatar Sports Investments (QSI). Ensemble, ils ont établi une stratégie

d'intégration verticale sur toute la chaîne de valeur du sport mondial qui consiste en « l'organisation d'événements sportifs majeurs, l'acquisition de structures sportives professionnelles, la création d'un groupe de diffusion audiovisuelle sportive, la création d'un équipementier, la contractualisation de partenariats » (Alem, 2017).

C'est en organisant les Jeux asiatiques en 2006 que l'émirat s'est rendu compte du potentiel de ce domaine d'activités (Gillon, 2006). Depuis ce jour, Doha accueille régulièrement des compétitions internationales comme le Tour cycliste du Qatar, l'Open de tennis de Doha, la course hippique Qatar Prix de l'Arc de triomphe ou encore le Grand prix de moto. Mais c'est dans le football que le Qatar a le plus investi, en rachetant à hauteur de 100 % le club Paris Saint-Germain en 2012 et avec la commandite du club FC Barcelone par la Fondation Qatar entre 2010 et 2016 et par Qatar Airways ensuite.

L'émirat suit la même ligne directrice que pour le volet éducation et décide de mettre en place un projet semblable à *Education City* en créant, en 2003, *Aspire*, une académie qui a la particularité de regrouper les sports les plus pratiqués à travers le monde en un seul centre : *The Dome*. *Aspire* peut recevoir jusqu'à 200 athlètes chaque année, avec l'objectif de former les champions de demain (Gray, 2013). Le lancement d'une chaîne de télévision sportive destinée à un public international en 2012, beIN SPORTS, est également un vecteur de diplomatie sportive car elle permet à l'émirat de partager ses idées et valeurs via un canal de diffusion mondial.

Sur la scène internationale, le Qatar est la référence de la diplomatie par le sport, en témoigne la déclaration du directeur de la Communication du Qatar en 2004, Hamad Abdulla Al-Mulla : « Il est plus important d'être reconnu au Comité international olympique qu'à l'Organisation des Nations Unies, car le sport est le moyen le plus rapide de délivrer un message et d'assurer la promotion d'un pays » (Lyant, 2021).

Pascal Boniface, directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) et précurseur du concept de géopolitique du football (Boniface, a réalisé en 2014 une interview de Nasser Al-Khelaïfi, Président de Qatar Sports

Investments (QSI), Président de beIN Media Group, Président-Directeur général du Paris Saint Germain, membre du Comité d'organisation de la Coupe du monde 2022, membre du Comité exécutif de l'UEFA en tant que Président de l'Association européenne des clubs et Ministre d'État du Qatar. Cette interview est révélatrice des ambitions qataries en termes de diplomatie sportive.

Nasser Al-Khelaïfi clame l'attachement de son pays pour les valeurs et les bienfaits du sport, matière qui fait partie des priorités du Qatar dans son plan de développement. Selon lui, les investissements qataris dans le domaine du sport se justifient par l'envie étatique de renouveler les sources de revenus et la croissance nationale. Cette diversification est déjà bien en place comme peut l'attester le fait que plus de 50 % du PIB du Qatar est désormais produit par des secteurs qui ne sont pas ceux des hydrocarbures, tels que le tourisme et la culture (Al-Khelaïfi et Boniface, 2014). L'accueil d'une cinquantaine de grands événements sportifs par an, couplé aux installations de pointe destinées aussi bien à la population locale qu'aux sportifs internationaux, contribuent à faire du Qatar l'une des capitales mondiales du sport. Selon Nasser Al-Khelaïfi, il est également nécessaire de progresser dans la formation des athlètes nationaux (Al-Khelaïfi et Boniface, 2014).

La stratégie de la diplomatie sportive du Qatar peut se résumer en trois axes : proposer les meilleures infrastructures sportives pour recevoir les meilleures équipes du monde, procéder à un lobbying intensif auprès d'institutions internationales sportives et organiser les compétitions les plus prestigieuses. « Derrière l'apparent et séduisant apolitisme du sport, le Qatar réinvente la diplomatie » (Gassman et Ruelan, 2014).

3.4. 2022, année charnière

L'année 2022 est un moment charnière de la diplomatie sportive du Qatar. Deux événements ont marqué l'histoire des investissements qataris dans le sport durant cette période : la prolongation de contrat de Kylian Mbappe au Paris-Saint-Germain et les nombreux appels au boycott de la Coupe du monde. Le renouvellement du contrat de Kylian Mbappe, signé le 21 mai 2022, est l'un des arguments les plus concrets pour défendre la thèse du *sportwashing*. Les chiffres évoqués sont vertigineux : 300 millions d'euros de prime à la signature

et 100 millions d'euros par an pendant trois ans. Autre signe de collusion entre la France et le Qatar : Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron se sont immiscés dans le dossier en appelant le joueur parisien à plusieurs reprises pour le convaincre de prolonger dans le club de la capitale. Les supporters des autres clubs, tout comme les observateurs et les dirigeants d'autres fédérations de football ont largement protesté face à la surpuissance économique du club parisien, qui tend à s'éloigner de toutes les valeurs que le sport souhaitait initialement promouvoir.

Second élément entravant la séduction par le sport du Qatar : les nombreux appels au boycott de « sa » Coupe du monde. La notion de boycott renvoie à « une violence contrôlée à l'encontre d'un ennemi ou adversaire avec lequel un litige grave n'a pu être traité par la négociation » (Béliveau, 2014). L'idée d'un boycott de la Coupe du monde a émergé des pays nordiques, et plus principalement de la Norvège, où des clubs nationaux ont fait valoir auprès de leur fédération leur opposition à cet événement qui était contre toutes les valeurs qu'ils souhaitent défendre. Toutefois, l'initiative fut rejetée lors d'un congrès extraordinaire de la fédération norvégienne (368 contre, 121 pour), la FIFA ayant menacé la fédération norvégienne de l'exclure de la Coupe du monde 2026 si elle décidait de ne pas se rendre au Qatar. Depuis le mois de septembre 2022, des pétitions, des articles et certains médias défendent le fait de ne pas participer à la réussite de la Coupe du monde 2022 en boycottant les matchs, les articles et tout autre élément se référant au tournoi. D'autres ONG, tel qu'Amnesty International, défend la thèse selon laquelle le dialogue constructif permet davantage de changements positifs que le boycott pur et simple.

3.5. Le *sportwashing*

Le Qatar investit chaque année plusieurs centaines de millions de dollars dans sa diplomatie sportive. La question se pose de savoir si on est toujours dans le cadre du *soft power*, qui, rappelons-le est l'utilisation d'une diplomatie « douce » visant à provoquer un sentiment d'adhésion de la part d'autres acteurs. Son ancrage européen, le club du Paris Saint-Germain, dispose de fonds qui semblent illimités. Les transferts record qu'il effectue à chaque période de mercato

ternissent son image auprès des autres clubs et des fans d'un football davantage populaire (Dupré et Barthe, 2017).

De même, la procédure de désignation du pays-hôte de la Coupe du monde 2022 fait polémique et, depuis le vote du 2 décembre 2010 qui a vu le Qatar remporter l'organisation de la vingt-deuxième Coupe du monde de football, quatorze des vingt-deux membres ayant le droit de vote ont été poursuivis pour fraude par la justice. La notion de *sportwashing* semble désormais être davantage adéquate pour évoquer l'investissement qatari dans le domaine sportif. Ce concept désigne le fait de dépenser des sommes astronomiques dans l'organisation de tournois sportifs et dans le domaine du sport en général afin de faire oublier des pratiques condamnables sur le plan des droits humains au sein de son pays (Schepper, 2022).

Tout comme certaines entreprises polluantes prévoient un budget conséquent pour leur stratégie marketing qui vise à mettre en lumière les petits gestes écologiques qu'elles réalisent¹, des juridictions et des États dépensent sans compter lorsqu'il s'agit de montrer une « version idéalisée de leur société » (Schepper, 2022). C'est le cas du Qatar et de l'organisation de sa Coupe du monde en 2022, mais également d'entreprises renommées telles que Coca Cola, situé aux antipodes de la bonne santé, qui commandite pourtant les Jeux Olympiques ou encore la COP27 qui se tiendra en novembre 2022 en Égypte. Le dépassement de soi est utilisé comme une stratégie pour véhiculer une image positive de ses produits.

Conclusion

La diplomatie sportive est primordiale pour le Qatar. Elle doit lui permettre de revêtir une image de marque afin de définitivement s'émanciper d'une région agitée. Choisir la voie du *soft power* plutôt que celle du *hard power* a été, dans un premier temps, un choix gagnant pour l'émirat qui n'a jamais été aussi reconnu que depuis le début des années 2010, alors qu'il a successivement remporté l'organisation de la Coupe du monde 2022 (2010), acheté le club du Paris Saint-

Germain (2011) et développé une chaîne de retransmission sportive (2012).

Le plan de diversification de l'économie qatarie, *Vision 2030*, a été intelligemment pensé et porte déjà ses fruits, l'émirat se targuant désormais que plus de la moitié de ses revenus ne proviennent plus du marché des hydrocarbures. La vitesse du processus a impressionné les observateurs, de même que sa logique structurelle. Il est vrai que dans un régime tel que celui du Qatar, les décisions sont prises plus rapidement qu'au sein des nations démocratiques. Le clan Al-Thani se devra d'ailleurs d'accélérer les réformes humaines et sociales car, si le sport a permis à l'émirat de se placer sur l'échiquier mondial, l'exposition médiatique qui en a découlé le voit contraint de se ranger du côté des valeurs que défend le sport (Côme et Raspaud, 2018). Sans cela, son avant-gardisme régional ne suffira plus à l'épargner de toutes critiques occidentales.

Pour autant, le Qatar se doit de rester vigilant. Si l'acquisition du Paris Saint-Germain a amplement renforcé l'image du football parisien et du championnat français en général, le fait de n'avoir pas encore réussi à soulever la coupe de la Ligue des Champions est sujet aux moqueries des fans d'un football plus traditionnel. Si la création de beIN Sports a considérablement appuyé la stratégie du *soft power* qatari par la diffusion, en direct chez des millions d'abonnés, de son savoir-faire national, la chaîne a également attisé la jalousie de grands groupes de médias qui n'apprécient pas l'investissement qatari dans leur domaine de compétence. Si la Coupe du monde sera certainement un grand succès planétaire, avec une organisation sans-faillie, à l'image des autres tournois que le Qatar a eu l'occasion d'organiser « pour se préparer », c'est également l'occasion pour des milliers de touristes de constater la réalité du terrain. Le Qatar est-il prêt à confronter ses valeurs avec celles des autres cultures ? Rien n'est moins sûr.

Il semblerait que le *soft power* ne soit pas le terme adéquat lorsqu'il s'agit d'évoquer les diplomaties sportives des États du Golfe. La notion de *sportwashing* qui renvoie aux dépenses excessives réalisées par des États dans le domaine sportif afin

¹ On parle alors de greenwashing.

d'occulter la situation humanitaire de leurs pays semblent convenir davantage. Il devient d'ailleurs de plus en plus difficile pour l'émirat de cacher cette situation. Depuis l'attribution de la Coupe de monde de football 2022 à l'émirat, de nombreuses ONG dénoncent régulièrement les conditions des travailleurs sur les chantiers des stades², les atteintes faites aux personnes homosexuelles, ainsi que la condition des femmes dans la société qatarie.

Références bibliographiques

- Al-Khelaifi, Nasser et Boniface Pascal (2014). La stratégie du Qatar dans le domaine du sport. *Revue internationale et stratégique*, 94, (2) : 103-109.
- Amara, Mahfoud (2014). Sport and Political Leaders in the Arab World. *Histoire@Politique*, 23(2) : 142-153.
- Amara, Mahfoud. et Eleni Taylor. Transnational network formation through sports related regional development projects in the Arabian Peninsula. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 2(2) : 135 à 158.
- Antwi-Boateng, Osman (2013). The Rise of Qatar as a Soft Power and the Challenges. *European Scientific Journal*, 9(31) : 39 à 51.
- Bahry, Louay et Phebe, Marr (2005) Qatari Women : a New Generation of Leaders ? *Middle East Policy*, 12(2) : 104 à 119.
- Bertin Delacour, Caroline (2009). Fonds souverains : produits de l'énergie et investisseurs dans l'énergie. *Géoéconomie*, 51(4) : 77 à 90.
- Boniface, P. (1999). *Géopolitique du football*. Bruxelles : Complexe.
- Charillon, Frédéric et Leveau, Rémy (2005). *Monarchies Du Golfe - Les Micro-États de La Péninsule Arabique*. Paris : La documentation française.
- Côme, Thierry et Raspaud, Michel (2018). La diplomatie sportive, enjeu stratégique pour le Qatar. *Hermès*, 81(2) : 169 à 175.
- Cooper, Andrew (1997). *Niche Diplomacy : Middle Powers after the Cold War (Studies in Diplomacy)*. Londres : Palgrave.
- Delteuil, Anne (2016). Pascal Boniface. Le géosportif. *Conflits. Revue de Géopolitique*, 10 : 12 à 16.
- Gassman, Françoise. et Ruellan, Jérémie (2014). La diplomatie par le sport, le Qatar entre dans l'arène, *Regard critique*, 9(1) : 3 à 13.
- Gillon, Pascal (2006). La politique sportive des Émirats du Golfe : comment obtenir une visibilité internationale ? *Insaniyat*, n° 34 : 29 à 38.
- Gray, Matthew (2013). *Qatar : Politics and the Challenges of Development*. Colorado : Lynne Rienner Publishers.
- Kamrava, Mehran (2011). Mediation and Qatari Foreign policy. *The Middle East Journal*, 65(4) : 539 à 556.
- Laarbaui, Samy (2022). *Le soft power du ballon rond : analyse de l'investissement qatari dans le monde du football depuis 2010*. Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, PSAD, mémoire universitaire.
- Lazar, Mehdi (2013). L'émirat "hyperactif" : une analyse de la politique d'internationalisation du Qatar. *Confluences Méditerranée*, 84(1) : 59 à 76.
- Levallois, Agnès (2013). Avant-propos, *Confluences Méditerranée*, 84(1) : 9 à 15.
- Lewandowski, Jean-Claude (2008). Le Qatar mise sur l' « économie de la connaissance ». *Les Echos (Paris)*, 19 juin, <https://cutt.ly/eNRhTPS>
- Lyant, Pierrick (2021). La diplomatie sportive des pays du Golfe. *Business Cool*, 12 janv., <https://cutt.ly/MNRh32d>
- Nye, Joseph. S. (2004). Soft Power and American Foreign Policy. *Political Science Quarterly*, 119(2) : 255-270.
- Qatar News Agency (2022). Vision Qatar 2030. Qatar News Agency, Doha, <https://www.qna.org.qa/fr-FR/Pages/qatar-vision-2030>
- Rabi, Uzi (2009). Qatar's Relations with Israel : Challenging Arab and Gulf Norms. *The Middle East Journal*, 63(3) : 443 à 459.
- Renard-Gourdon, Florence (2017). Comment le petit Qatar est devenu si riche si rapidement. *Les Echos*, 10 juin, <https://cutt.ly/3NRjaZN>
- Sader, Karim (2013). Entre wahhabisme et marche forcée vers la modernité. *Confluences Méditerranée*, 84(1) : 29-43.
- Srour-Gandon, Perla (2013). La stratégie économique du Qatar. *Confluences Méditerranée*, 84(1) : 45 à 57.
- Verschuuren, Pim (2013). Les multiples visages du "sport power". *Revue internationale et stratégique*, 89(1) : 131 à 136.
- Wright, Steven (2011). "Qatar" dans Davidson, Christopher, *Power and Politics in the Persian Gulf monarchies*. New-York : Columbia University Press.

² The Guardian estimait en janvier 2020 que plus de 6750 travailleurs migrants avaient trouvé la mort sur les chantiers de la Coupe du monde.

ARTICLE

TRANSFERT DE COMPETENCES DANS LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU AU MALI : LES DIFFICULTES D'UNE RESPONSABILISATION DES ACTEURS LOCAUX

Dr Mamadou NIENTAO

Enseignant-chercheur à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

mamadounientao84@yahoo.fr

Résumé : La décentralisation territoriale se manifeste par le transfert de l'autorité, de pouvoirs discrétionnaires et de responsabilités à des unités territoriales ayant une personnalité juridique propre, gouvernées par les corps élus qui se chargent des affaires d'intérêt local avec un haut degré d'autonomie administrative et financière.

Les raisons de ce transfert sont multiples et visent principalement à rapprocher le pouvoir des citoyens à travers la participation de ces derniers dans la gestion des affaires publiques.

Pour autant, les ressources en eau sont des moyens d'existence dans la mesure où, prises dans leur fonction économique, elles assurent la satisfaction des besoins en développement du pays ; prises dans leur fonction alimentaire, elles assurent la survie des populations.

La décentralisation a favorisé l'implication et la responsabilisation des communautés à la base en leur offrant des outils institutionnels qu'on supposait adaptés aux formes d'organisation des sociétés maliennes. C'est dans ces conditions concrètes que se pose la question de savoir en quoi les nouveaux acteurs et processus collectifs nés de cette responsabilisation des communautés à la base ont pu favoriser de nouvelles formes de gestion plus durables des ressources en eau, tel est l'objectif de cette présente communication.

Mots clés : transfert de compétences, gestion décentralisée, gouvernance locale, collectivités territoriales.

Abstract: Territorial decentralization manifests itself in the transfer of authority, discretionary powers and responsibilities to territorial units with their own legal personality, governed by the elected bodies that take care of matters of local interest with a high degree of administrative and financial autonomy.

The reasons for this transfer are multiple, in particular, the desire to bring power closer to the citizen, they lie in the idea of citizen participation in the management of public affairs.

However, water resources are means of livelihood insofar as, taken in their economic function, they ensure the satisfaction of

the country's development needs; Caught up in their food function, they ensure the survival of populations.

Decentralization has fostered the involvement and empowerment of grassroots communities by providing them with institutional tools that were supposed to be adapted to the forms of organization of Malian societies. It is in these concrete conditions that the question arises as to whether and how the new actors and collective processes born of this empowerment of grassroots communities have been able to promote new forms of more sustainable management of water resources, that's the objective of this Communication.

Keywords : transfer of competences, decentralized management, local competences, local governance.

Introduction

La gouvernance de l'eau est un moyen pour parvenir à une fin, plutôt qu'une fin en soi. Il est dès lors fondamental de mesurer la performance des structures de gouvernance afin d'évaluer leur contribution à une meilleure gestion de l'eau à court, moyen et long terme. L'évaluation des cadres de gouvernance dans lesquels s'inscrivent les politiques de l'eau exige de développer des indicateurs consensuels, des outils indispensables à l'instauration d'un dialogue entre différents acteurs, sur une base factuelle, pour guider les processus décisionnels.

La décentralisation est donc marquée par l'arrivée de nouveaux acteurs qui entrent en relation avec les anciens. Au cours des deux dernières décennies, les « conventions locales » se sont multipliées sur le terrain et ont été présentées par leurs concepteurs étrangers comme des alternatives

prometteuses pour une gestion participative des ressources naturelles et foncières. Elles sont considérées, avant toute évaluation, comme l'une des plus grandes avancées en matière de gestion locale des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest.

En effet, la décentralisation dont il s'agit ici et qui est nécessaire à la gestion des ressources en eau au Mali est d'ordre territorial et consiste à reconnaître l'existence juridique à des entités géographiques appelées Collectivités Territoriales qui, dotées de la personnalité morale, ont vocation à gérer leurs propres affaires par l'intermédiaire des représentants élus par les populations elles-mêmes (Direction Nationale des Collectivités Territoriale, 2012).

Le choix du thème est lié à l'importance que revêt la problématique de la décentralisation au Mali. En effet, la réforme de décentralisation engagée par l'Etat malien suite à la Révolution de mars 1991 possède de multiples implications relatives entre autres à la gestion par les collectivités décentralisées des ressources naturelles (Dembélé, cité par Gerti, Djiré 2005, p. 223).

Si le principe du transfert de la conservation et de la gestion du domaine public naturel de l'Etat vers les collectivités est affirmé par le législateur, la question des modalités concrètes de ce transfert reste posée, ainsi que celle de la délimitation territoriale des collectivités, notamment des communes.

Dans un souci de suivre l'évolution de la politique de décentralisation à partir de l'effectivité du principe de transfert des compétences, nous poserons de question de savoir si et en quoi les nouveaux acteurs et processus collectifs nés de cette responsabilisation des communautés à la base ont pu favoriser de nouvelles formes de gestion plus durables des ressources en eau ?

Toute recherche que l'on prétend aborder doit être régie par une méthodologie concrète. Ainsi, toute discipline scientifique suit des méthodes déterminées qui lui permettent d'en tirer certaines conclusions grâce à l'accumulation constante de données théoriques ou factuelles. En ce sens, la méthodologie qui a abouti à l'élaboration de ce présent article a été la méthode juridico-sociologique, dans la mesure où c'est celle que nous

considérons la plus appropriée à un éclairage pluridisciplinaire, du point de vue juridique, en ce qui concerne la compréhension des normes, de leur inexistence, de leur efficacité, de leur fondement, etc. Cette méthode part de l'idée que le droit ne peut s'étudier comme un domaine isolé, mais qu'il doit s'analyser en lien avec la réalité sociale et en tant que partie de celle-ci. En conséquence, la méthode juridico-sociologique examine les normes juridiques, en tenant compte du contexte social, politique, géographique, économique et culturel de l'application et de l'émergence de ces normes (Nientao, 2019).

Dans cette étude, il est important de mettre l'accent sur les responsabilités des collectivités territoriales dans la gouvernance des ressources en eau (1) avant de relever les difficultés liées à cette gestion (2).

1. La responsabilisation des collectivités territoriales (CT) dans la gouvernance des ressources en eau : une condition de réalisation de la politique de décentralisation

Convaincus que la responsabilisation des CT est sans doute une des conditions de réalisation de la décentralisation, nous allons mettre l'accent sur leurs rôles dans la gestion des ressources en eau (1.1) et soulever l'épineuse question de la démocratie hydrique (1.2).

1.1. Le rôle des collectivités territoriales dans la gestion des ressources en eau

La constitution malienne en vigueur est claire sur ce sujet, les collectivités sont créées et s'administrent librement (art 97 et 98). Dans la pratique, la question de création ne se pose guère, mais les conditions d'auto-administration de ces entités se posent avec acuité. En d'autres termes, la décentralisation n'apparaît qu'au moment où les organes chargés des affaires locales émanent de la collectivité, non de l'État, et possèdent à l'égard de celui-ci une certaine autonomie (Meunier 2006).

Toutefois, les ressources naturelles s'étendent d'éléments présents dans la nature qui sont indispensables ou utiles aux humains, la responsabilité des collectivités devient

importante. Au Mali, plus de 80 % de la population vit en zone rurale, c'est d'ailleurs ces zones rurales qui constituent la majorité des CT.

De toute les ressources naturelles, l'eau est par excellence la ressource qui présente tend d'enjeux liés à sa fragilité et son caractère épuisable. Néanmoins, les ressources naturelles de façon générale souffrent de nos jours à cause des politiques inefficaces propres à leur gestion. Le niveau de la gestion présente un problème particulier. Pour des raisons opérationnelles, il est indispensable de décentraliser la gestion de l'eau jusqu'au niveau des limites hydrologiques, c'est-à-dire du bassin versant des affluents.

Ainsi le code des Collectivités Territoriales (loi n° 95-034/AN/RM du 12 avril 1995) qui définit les institutions de ces collectivités leur reconnaît la personnalité morale, l'autonomie financière et la compétence pour régler, par leurs délibérations, leurs affaires respectives notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel. En vertu de cette loi, les CT deviennent une véritable autorité de décision et de coordination en matière de gestion des ressources naturelles se situant sur leur circonscription. Cette politique à un double objectif. D'une part, les CT sont maîtres de leurs destins et d'autre part, il vise à respecter le principe de « l'unité de la ressource » (Pontier, 2003a).

Nous avons rappelé ci-haut que le fleuve Niger est localisé au Mali à travers des secteurs et souvent des sous-ensembles. Chaque CT est responsable suivant la vision décentralisée, de la portion du fleuve se trouvant dans sa localité. L'État lui-même fait la distinction entre son domaine et les domaines des CT. C'est ainsi que la loi n°93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales définit les domaines des CT en république du Mali.

En effet, le domaine public et privé d'une collectivité territoriale se compose de biens meubles et immeubles acquis à titre onéreux ou gratuit (article 12 al. 1). Cependant, le mérite revient à la loi n°96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales. Cette loi détermine sans ambiguïté

le domaine des CT et le droit applicable est défini par la loi susmentionnée.

En confirmant la composition du domaine des collectivités locales, cette loi offre l'avantage de catégoriser, selon la nature juridique desdites collectivités, le caractère d'intérêt national, régional, de cercle ou communal des biens constitutifs. Elle tend ainsi à confirmer l'existence des CT comme personnalité distincte et autonome capable de gérer ses propres biens. Le domaine public naturel des collectivités territoriales comprend, ainsi, toutes les dépendances du domaine public de l'État telles que définies par les législations en vigueur, situées sur le territoire desdites collectivités territoriales et dont l'État a transféré la conservation et la gestion à celles-ci.

Dans cette étude, il est important de noter quelles sont ces catégories auxquelles la loi confère le caractère de domaine public naturel des CT. Il s'agit des cours d'eau ; des mares, les lacs et les étangs ; des périmètres de protection ; des sites naturels déclarés domaine public par la Loi.

Dans cette perspective de décentralisation, une compétence est aussi reconnue aux autorités villageoises, les fractions, les quartiers, elles peuvent recevoir des délégations de pouvoir des organes de délibération des collectivités territoriales. Ce sont ces populations qui constituent les 80 % de la société malienne et vivent majoritairement sur les berges du bassin du Niger.

En ce qui concerne la pêche, les CT sont compétentes en conformité avec les lois en vigueur de déterminer les zones de pêches et les règles applicables à la pêche sur les portions du fleuve relevant de leurs compétences.

En dehors du domaine précité, les CT disposent aussi d'un domaine piscicole, il comprend les aménagements hydrauliques et piscicoles que les collectivités réalisent sur leur territoire et les eaux publiques qui leur sont concédées par l'Etat. Les activités de pêche sont organisées en collaboration avec les organisations professionnelles et les services techniques compétents conformément aux lois et aux conventions locales.

Les organes de délibération prennent connaissance des demandes de concession des droits de pêche et fixent, après consultation de la Chambre régionale d'agriculture, les taux des redevances perçues à l'occasion de la délivrance des autorisations de pêche dans leur domaine. L'élan marqué par ces différentes lois de transferts de compétences s'est peu à peu atténué et sombra dans une profonde léthargie n'ayant jamais retrouvé un souffle politique fort désireux de relancer la machine. Les principes issus de ces différentes lois, qui bouleversèrent le paysage institutionnel malien restèrent en sommeil pendant plusieurs années.

Nous avons soulevé la question de la valeur juridique des conventions locales, pour notre part, nous notons que pour ce qui concerne celles relatives à la pêche ont le plus souvent une valeur coutumière et peuvent être interprétées par le juge à l'absence de loi. Au Mali, sur tous les territoires parcourus par les ressources en eau, chaque portion est sous la responsabilité d'une CT. La gestion des ressources en eau est contenue dans la clause générale de compétence vu que c'est une question d'intérêt public local. Techniquement, cette responsabilisation se traduit par une espèce de démocratie hydrique (1.2).

1.2 La démocratie hydrique : un défi de la gestion décentralisée

Redonner un rôle central aux citoyens dans les politiques de l'eau est une nécessité majeure pour les décideurs, dans un climat de crise dans la confiance placée par les administrés dans leurs gouvernants, tel est l'esprit de la démocratie hydrique.

Dans ce contexte, aucun pays ne peut considérer son niveau actuel de sécurité hydrique et de prestation de services comme étant acquis ; et tous les pays doivent anticiper les tensions futures et conduire, dès aujourd'hui, les réformes nécessaires pour pallier des déficits qui s'exacerberont demain. Relever les défis de l'eau actuels et futurs exige des politiques publiques robustes, qui ciblent des objectifs mesurables inscrits dans des calendriers prédéterminés, à l'échelle appropriée, qui s'appuient sur une répartition claire des tâches entre les autorités responsables et qui fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers (OCDE, 2015).

Une gouvernance de l'eau efficace, efficiente et inclusive contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques publiques dans un partage des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement et une coopération avec les parties prenantes (Akhmouch et Clavreul, 2017).

Le rôle de la gouvernance est d'autant plus fondamental pour intégrer les différents acteurs, domaines de politiques et territoires que d'importantes réformes (récentes ou en cours) exogènes au secteur de l'eau ont d'ores et déjà des répercussions dans le secteur.

Les enjeux liés à la gestion des ressources en eau sont multiples. Des lors, la gouvernance devient essentielle pour organiser les règles politiques, institutionnelles et administratives, ainsi que les pratiques et les processus (formels et informels) au travers desquels les décisions sont prises et mises en œuvre, les parties prenantes peuvent exprimer leurs intérêts et voir leurs préoccupations prises en compte, et les décideurs rendent des comptes.

2. Les difficultés liées à la gestion des ressources en eau par les collectivités territoriales

Le processus de décentralisation au Mali, de façon générale souffre de plusieurs insuffisances, particulièrement, en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. Force est de constater la présence notoire de l'État. Mais il est important aussi de reconnaître que certaines difficultés de nature diverses persistent (Ministère délégué chargé de la décentralisation 2013).

La politique de décentralisation, comme l'ensemble des réformes en cours a été affectée par la crise qu'a traversée le Mali. Du coup, cette dernière remet en débat la pertinence et les choix du processus de décentralisation. Pour autant, il est important de soulever les véritables enjeux qui s'imposent à la politique de façon générale. Nous avons déjà signalé que ces enjeux sont multiples et de natures différentes (Nientao, 2019).

2.1. Situation du transfert des compétences en matière d'eau : un constat amer

L'exercice par les collectivités territoriales des compétences qui leur sont reconnues dans divers domaines n'est pas automatique. Bien au contraire, il est subordonné à l'adoption des textes complémentaires déterminant les modalités selon lesquelles les compétences transférées seront mises en œuvre. Le transfert de compétences est la manifestation concrète de la décentralisation en ce qu'il donne une dimension réelle et objective au principe de subsidiarité (Pontier, 2003b). Outre le fait qu'il assure la territorialisation des politiques publiques et l'équité sociale dans la répartition des investissements publics, le transfert des compétences offre au Gouvernement l'occasion de réaliser des économies substantielles des ressources humaines, financières et matérielles.

Dans le domaine de l'eau, il a été réalisé par le Décret n°02-315/P-RM du 4 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine. Il est ressorti de ce texte que les compétences transférées aux communes et aux cercles en matière d'hydraulique rurale et urbaine se présentent comme suit :

Compétences transférées aux communes :

- L'élaboration du plan de développement communal d'hydraulique rurale et urbaine d'intérêt communal ;
- La réalisation et l'équipement des infrastructures ;
- L'exploitation des infrastructures d'alimentation en eau potable ;
- Le contrôle et le suivi des structures agréées pour la gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable ;
- Le recrutement des exploitants chargés du fonctionnement des infrastructures d'alimentation en eau potable (art 2 du décret n°02-315/P-RM du 4 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine).

Compétences transférées aux cercles :

- L'élaboration du plan de développement de cercle en matière d'hydraulique rurale et urbaine d'intérêt de cercle ;
- La réalisation et l'équipement des infrastructures.

On constate que tandis que la maîtrise d'ouvrage des cercles se limite à la programmation et à la réalisation des infrastructures d'un intérêt subrégional, celle des communes est en revanche complète du moins en théorie. En effet, la maîtrise d'ouvrage communale concerne la programmation des ouvrages, leur réalisation, la fourniture d'eau potable et le contrôle de la qualité des services.

De même, il est annoncé la mise à disposition des collectivités territoriales concernées les ressources financières nécessaires à l'exercice des compétences transférées (Ministère de l'Énergie et de l'eau, 2018). Ces mesures entrent dans la droite ligne des directives contenues dans la loi n°93-008 du 29 janvier 1993 selon lesquelles « Tout transfert de compétences à une collectivité doit être accompagné du transfert concomitant par l'État à celle-ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de ces compétences ». Il s'agit des ressources humaines, matérielles et financières.

L'examen du niveau de mise en œuvre du transfert des compétences aux collectivités territoriales dans le domaine de l'eau met en exergue le décalage entre les affirmations contenues dans les textes et la réalité. En effet, la maîtrise d'ouvrage locale en matière d'hydraulique n'est pour l'instant exclusive dans les faits, qu'en ce qui concerne la gestion des infrastructures.

Elle n'est pas encore exclusive en ce qui concerne par exemple la réalisation des ouvrages et leur planification. Les collectivités territoriales exercent les attributions précitées concurremment avec le niveau central. Ainsi, il est ressorti du rapport d'activités de la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) pour l'année 2017, que celle-ci (donc le niveau central) a réalisé au total 1 209 équivalents points d'eau modernes (Ministère de l'Énergie et de l'Eau, 2018).

Au cours de la même période, les communes, les ONG, l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités

Territoriales (ANICT) la coopération décentralisée et les programmes d'autres secteurs tous réunis ont enregistré 1 221 réalisations soit sensiblement le même nombre d'EPM que le niveau central. La proportion des réalisations portées par les communes seules n'est pas contenue, mais on devine aisément à partir des données précitées qu'elle de loin inférieure à celles de la DNH. En définitive, la maîtrise d'ouvrage locale est loin d'être effective puisque les compétences transférées aux collectivités territoriales continuent d'être partagées avec le niveau central.

La faiblesse des capacités techniques des collectivités territoriales notamment les communes, est la raison fréquemment alléguée pour justifier les incursions du niveau central dans des compétences qu'il a pourtant transférées. Or, si les collectivités territoriales affichent pour l'instant des faiblesses de capacités techniques c'est précisément parce que le transfert des compétences n'a pas été suivi de l'allocation des moyens humains, matériels et financiers correspondants. Aucune de ces ressources n'a été mise à la disposition des entités décentralisées. Tout se passe comme si l'État a retiré d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Le transfert des compétences en matière d'hydraulique n'est donc que partiellement effectif.

Les hésitations voire la réticence du niveau central à responsabiliser de façon effective les collectivités territoriales, et à leur affecter les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exercice de leurs compétences sont au moins en partie, à l'origine des nombreux dysfonctionnements relevés et qui sont consécutifs à des déficits de suivi. En effet, faute de suivi approprié, les associations qui gèrent les infrastructures d'eau potable sont laissées à elles-mêmes au point qu'elles s'effritent progressivement, et n'arrivent pas à assurer convenablement leur mission.

Par voie de conséquence la question de la qualité de l'eau semble occultée, tandis que les ouvrages réalisés souffrent d'une insuffisance d'entretien et lorsqu'ils tombent en panne ils sont rarement réparés. Le taux moyen de panne des pompes à motricité humaine était d'environ 30% en 2017. En termes de répartition régionale, ce taux varie entre 26% et 52% (Ministère de l'Énergie et de l'Eau, 2018).

2.2. Les problèmes technico-administratifs et juridiques du transfert de compétence

Pour rendre cette étude mieux palpable et avoir une vue d'ensemble sur le processus de décentralisation de façon générale, nous avons jugé nécessaire de relever les contraintes de façon globale. Puisque la gestion des ressources naturelles englobe et embarrasse pratiquement tous les domaines. Si la politique n'est pas effective, elle handicape la gestion optimale et efficiente de celle-ci. Dans cette perspective, les difficultés sont liées au plan du transfert des compétences de l'État aux collectivités.

Malgré certaines avancées en matière de transfert de compétences, la prise en charge effective par les CT de la gestion des services publics délégués ou transférés est confrontée à la faiblesse de leurs ressources internes et à l'insuffisance des transferts de ressources (humaines, patrimoniales et financières). Ces transferts de moyens peinent à s'organiser et à s'opérer (Ministère délégué chargé de la Décentralisation, 2013). Dans le cas des ressources en eau, en occurrence le fleuve Niger, les CT manquent de spécialistes dans les services techniques de l'État. Cet état de fait rend la politique de l'eau inefficace et non-productive.

De même, la responsabilisation et le partage par les CT du développement économique local exigent des avancées plus significatives en matière de transfert de certaines compétences, voire même de découpage territorial dans lequel la pertinence et l'opportunité de trois (3) niveaux de circonscription administrative (les régions, les cercles, les communes) et de CT doivent être objectivement évaluées. Ces facteurs s'ajoutent à l'imprécision parfois du domaine de certaine commune rurale par rapport à certaine zone de pêche par exemple. Sur le plan de la gouvernance et du management des CT, la recevabilité des élus constitue un élément-clé de la bonne gouvernance.

Une des réelles difficultés majeures à ce niveau reste la collaboration entre les CT et les autorités traditionnelles et coutumières. En écho, cette collaboration nécessaire reste fragile malgré les dispositions législatives et réglementaires prévues dans les textes de la décentralisation en vigueur.

Au plan de la délivrance des services publics durables aux citoyens, elle relève également des dérives importantes notamment dans la gestion des procédures administratives et financières. Sur les services de l'eau particulièrement, on constate des qualités de réalisation insuffisantes, qui combinées à une absence d'entretien des infrastructures et équipements, interpellent sur la durabilité des investissements réalisés. Ainsi, la mission de contrôle externe des investissements financés par l'ANICT montre qu'une part importante de projets réalisés n'a pas donné lieu à la mise en place d'un service fonctionnel et donc utile (environ 17%).

En ce qui concerne le financement des CT, dans leur écrasante majorité, les CT connaissent des problèmes récurrents de trésorerie. Le système de fiscalité locale ne génère pas de ressources internes suffisantes, même si la fiscalité sur le foncier offre des perspectives.

Sur les berges du Niger, les redevances perçues sur les infractions relatives à la pêche sont versées dans les caisses de l'Etat et non les CT. En outre, les frais des autorisations de pêche reviennent également à l'Etat. Le taux qui revient aux CT est faible par rapport aux besoins qui s'imposent. En effet, on estime 40% de taux global de recouvrement de la fiscalité des CT (Nientao, 2019).

Cependant, l'émiettement fiscal, la faible productivité des impôts et taxes et la faiblesse des moyens qui sont consacrés à leur recouvrement expliquent cette situation. Il est important de mettre l'accent sur la situation nationale en ce qui concerne le financement des CT.

La part du budget national destinée aux CT reste faible : 0,9% en 2009, 5,99% en 2010, et 9,5% en 2012 (Ministère de l'Énergie et de l'eau, 2018). Malgré la création d'un Fonds National d'appui aux Collectivités Territoriales (FNACT), les transferts au FNACT y compris les financements mis à disposition par les partenaires techniques et financiers ne représentent que 10% des transferts totaux vers les CT. En cela l'insécurité grandissante développée sur les ressources en eau rend difficile les efforts des CT.

Toutefois, la réussite du processus de décentralisation est directement liée à la paix, la sécurité et la stabilité qu'elles doivent par ailleurs contribuer aussi à renforcer. Dans le

quotidien des CT, les défis sécuritaires sont énormes, les actes de banditisme, les conflits communautaires (sur l'utilisation des ressources naturelles, la terre et l'eau en occurrence), les conflits identitaires et religieux ainsi que la violence et l'intolérance. En outre, une des difficultés de taille rencontrées par les CT, est l'impossibilité des citoyens de s'approprier les textes, dans la plupart des cas, les habitants ne maîtrisent pas les textes.

Parlons spécifiquement des populations de pêcheurs qui vivent sur les berges du Niger. Nous savons que chaque zone est régie, en dehors des règles nationales, par les pratiques coutumières et très souvent par les conventions locales (Gerti, Djiré, *et al.*, 2005).

Ces dernières mettent en évidence la réalité de la zone déterminée et sont seulement reconnues par les habitants de ladite zone. Les éleveurs, les pêcheurs sont mobiles, ce fait est surtout lié aux caractères de ces professions et les évolutions hydrologiques et climatiques du Bassin du Niger.

Mais cette mobilité ne s'inscrit pas dans un cadre coutumier ancestral aussi routinier et balisé que celui des parcours pastoraux : les pêcheurs réalisent, certes, des circuits migratoires pendulaires qui peuvent être réguliers, c'est-à-dire récurrents d'une année sur l'autre. Ainsi, plusieurs familles bozo de la région de Mopti, depuis quelques années sont installées dans les localités de la région de Tombouctou (Tonka, Atara, Siby, Sakaina ect...) et ne retournent plus (Entretien du 20 avril 2022).

Ces faits ci et là, rendent inefficace le processus de décentralisation en ce qui concerne la gestion des ressources en eau. Un des grands problèmes concerne la transférabilité des compétences.

Conclusion

La décentralisation soulève des défis importants relatifs aux capacités des collectivités territoriales à assurer efficacement leurs compétences en la matière (ressources financières et humaines suffisantes) ainsi que leur capacité à assurer le droit d'accès à l'eau des populations les plus démunies.

A la lumière de l'analyse ci-dessus faite, il relève que la politique de décentralisation constitue un véritable moyen de gouvernance des ressources en eau. Pour autant, cette politique reste confrontée à un certain nombre de problèmes notamment la responsabilisation des acteurs locaux.

La faiblesse des capacités techniques des collectivités territoriales notamment les communes, est la raison fréquemment alléguée pour justifier les incursions du niveau central dans des compétences qu'il a pourtant transférées. Or, si les collectivités territoriales affichent pour l'instant des faiblesses de capacités techniques c'est précisément parce que le transfert des compétences n'a pas été suivi de l'allocation des moyens humains, matériels et financiers correspondants. Aucune de ces ressources n'a été mise à la disposition des entités décentralisées. Tout se passe comme si l'Etat a retiré d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Le transfert des compétences en matière d'hydraulique n'est donc que partiellement effectif comme nous l'avons rappelé.

La réticence du niveau central à responsabiliser de façon effective les collectivités territoriales, et à leur affecter les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exercice de leurs compétences sont au moins en partie, à l'origine des nombreux dysfonctionnements relevés et qui sont consécutifs à des déficits de suivi.

En somme, il convient de prendre en compte les mesures y afférentes. La démarche de conceptualisation préalable du cadre de gestion des ressources en eau a le mérite de définir sans ambiguïté le chemin à suivre en matière de construction et de mise en place effective des différents maillons de l'architecture institutionnelle de la GIRE, afin d'éviter les tâtonnements conjoncturels liés aux changements institutionnels et/ou politiques. Assurer le transfert effectif des compétences et des moyens financiers, matériels et humains pour permettre aux collectivités territoriales de s'engager et de réussir le processus de développement local. Les collectivités territoriales décentralisées ainsi que l'Etat doivent cependant veiller à garantir l'accès des populations les plus démunies à l'eau, par l'institution de mécanismes appropriés qui assurent une certaine équité. Le développement harmonieux des régions, facteur de cohésion sociale est ce prix.

Références bibliographiques

- Akhmouch, A Clavreul, D (2017). Gouverner les politiques de l'eau, *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 87, 110-113.
- Décret n°02-315/P-RM du 4 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine, <https://www.ecolex.org/fr/details/legislation/decret-n-02-315-p-rm-du-04-juin-2002-fixant-les-detaills-des-competences-transferees-de-letat-aux-collectivites-territoriales-en-matiere-d-hydraulique-rurale-et-urbaine-lex-faoc073807/>.
- Direction Nationale des Collectivités Territoriales (2012). Cahier des auditeurs, module coopération décentralisée Bamako (Mali).
- Entretien de l'auteur du 20 avril 2022 avec le chef de village de Tonka sur la situation des pêcheurs migrants.
- Gerti, H, Djiré, M, et al. (2005). *Le droit en Afrique, expériences locales et droit étatique au Mali*. Paris : Karthala.
- Loi n°93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, <https://knowledge-uclga.org/mali-lois-des-collectivites-territoriales-decentralisees.html>
- Meunier, B (2006). Les règles relatives aux transferts de compétences entre collectivités publiques, thèse de doctorat en droit public, Université d'Auvergne – Clermont Ferrand.
- Ministère de l'énergie et de l'eau, Politique Nationale de l'Eau (2018). Rapport diagnostique du secteur de l'eau- Version finale. Bamako (Mali), https://arpdeveloppement.com/wp-content/uploads/2019/05/A_18_RapportEtatsGenerauxDeLaDecentralisation.pdf.
- Ministère délégué chargé de la décentralisation (2013). Les Etats généraux de la décentralisation au Mali, Bamako (Mali), https://arpdeveloppement.com/wp-content/uploads/2019/05/A_18_RapportEtatsGenerauxDeLaDecentralisation.pdf
- Nientao, M (2019). *Le régime juridique du fleuve Niger*, thèse de doctorat en droit international public, Université de Séville (Espagne), <https://idus.us.es/handle/11441/85372>
- OCDE (2015). *Principes sur la gouvernance de l'eau*. Paris, https://www.oecd.org/fr/gov/politique-regionale/Principes-OCDE-gouvernance-eau_brochure.pdf.
- Pontier, J-M (2003a). La notion de compétences régaliennes dans la problématique de la répartition des compétences entre les collectivités publiques, *Revue du droit public de la science politique en France et à l'étranger*, 2003(1), 193-238.
- Pontier, J-M (2003b). La République décentralisée de J.-P Raffarin, *Revue administrative*, n° 332.

ARTICLE

CRISE DES ALLIANCES ET RISQUE DE PERTE D'INFLUENCE DE LA FRANCE SUR LA SCENE MONDIALE : RAISONS D'UN RENOUEMENT AVEC LES PAYS ESSENTIELS D'AFRIQUE POUR LE CHEF D'ÉTAT EMMANUEL MACRON

François Xavier NOAH EDZIMBI

Ph.D en science politique, CEO du Cabinet LUCEM GLOBAL CONSULTING S.A.R.L,

xnoah05@gmail.com

Résumé : Les alliances, accords formels par lequel plusieurs États s'engagent mutuellement à collaborer et à se défendre contre un ennemi commun, avaient caractérisé jusqu'en 1991 l'ordre international bipolaire. Néanmoins, il semble se produire dans l'art des alliances ce qui caractérisa l'art militaire à partir des années 1950 : la remise en cause de leur pertinence par l'écllosion de multiples partenariats irréguliers. Pour illustration, la présence croissante de la Russie sur le continent africain suscite de nombreuses interrogations pour les Occidentaux, d'autant plus dans un contexte où « l'opération militaire spéciale » russe, lancée en Ukraine dès le 22 février 2022, en a fait, selon eux, l'une des principales menaces à l'ordre international. Ce contexte géopolitique est une des raisons expliquant la tournée diplomatique entreprise par le président français Emmanuel Macron, souhaitant renouer avec les pays essentiels d'Afrique indispensables au rayonnement mondial de la France.

Mots clés : crise, alliances, déclassement, France, Afrique

Abstract: Alliances, formal agreements by which several States mutually undertake to collaborate and defend themselves against common enemy, had characterized bipolar international order until 1991. Nevertheless, it seems to occur in the art of alliances what characterized military art from the 1950s : the questioning of their relevance by emergence of multiple irregular partnerships. For illustration, the growing presence of Russia on the African continent raises many questions for Westerners, all the more so in a context where the Russian « special military operation », launched in Ukraine on February 22, 2022, had made it, according to them, one of the main threats to international order. This geopolitical context is one of the reasons explaining the diplomatic tour undertaken by French president Emmanuel Macron, wishing to reconnect with the essential countries of Africa essential to the global influence of France.

Keywords : crisis, alliances, downgrading, France, Africa.

Introduction

De tout temps, les alliances et les coalitions ont bâti des architectures de sécurité et de paix qui répondaient à la recherche de stabilité du système international, sinon aux menaces, voire au défi de la survie d'un État ou d'une nation (Forcade, 2022). Bien que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) reste la principale architecture de sécurité européenne après la Guerre froide, la configuration d'alliances est, en ce début de XXI^e siècle, remise en cause (Delagenière, 2022). Depuis le 22 février 2022, la guerre en Ukraine expose la centralité, entre fonctionnalité et dérèglement, des coopérations internationales et des alliances politico-militaires. Les recompositions géopolitiques et géoéconomiques actuelles complexifient l'équilibre des forces, et remettent en cause leur caractère d'évidence. L'intensification de la compétition stratégique, l'enhardissement des puissances régionales (Ministère des Armées, 2021), la recrudescence des « risques de la faiblesse » (Ministère des Armées, 2013) portés par de nombreux acteurs non étatiques, le renforcement des interdépendances économiques, ou encore le partage accru des technologies, jouent à ce niveau un rôle central dans la déstabilisation des alliances existantes et dans la formation de nouveaux formats d'association. L'avènement de la multipolarité actuelle conduit à s'interroger sur la viabilité du système d'alliances hérité de la Guerre froide.

L'exacerbation de la compétition économique engendre des effets paradoxaux sur les systèmes d'alliance. Elle accroît, d'une part, les tensions entre alliés militaires et stratégiques, tout en renforçant une interdépendance financière, commerciale et technologique entre eux (Luttwak, 1990),

n'empêchant pas qu'une partie essentielle des « transferts de technologies » actuels soit le résultat d'actions d'« espionnage amical » (Forcade et Laurent, 2005). Pour illustration, en septembre 2021, la volte-face australienne relative au contrat de sous-marins passé en 2016 avec la France est vécue comme un véritable choc à Paris. La « trahison » (Zajec, 2022) qui prend de court les responsables français constitue une surprise stratégique, encore augmentée par l'annonce, le 15 septembre 2021, et au terme de dix-huit mois de pourparlers secrets, de l'alliance militaire AUKUS entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, ces derniers se substituant à la France pour la livraison de huit sous-marins d'attaque, cette fois-ci à propulsion nucléaire (ibid.). L'accélération de la mondialisation engendre, d'autre part, un accroissement des interdépendances économiques et le partage accru des technologies avec des rivaux stratégiques.

L'avènement de la multipolarité stratégique entraîne, entre autres, l'affirmation de plusieurs « États-puissances » (Ministère des Armées, 2017) enclins à tisser leurs propres réseaux de relations indépendamment des pays occidentaux, voire parfois contre eux. Une sorte de « diplomatie attrape-tout » (Badie, 2021) s'est ainsi développée, par laquelle les puissances régionales contournent, neutralisent même les alliances traditionnelles, au profit d'accords économiques ou sécuritaires plus souples (ibid.). Ces « nouveaux désordres internationaux » font ainsi la démonstration d'une plasticité des alliances et de la caducité de traités que l'on sait temporaires quand ils commencent d'être mis en œuvre, à l'instar de l'Accord de 2015 sur le nucléaire iranien paralysé par l'ancien président Donald Trump en 2018 (ibid.). Pour y remédier, les alliances cherchent aujourd'hui à produire de la sécurité, dans un espace stratégique rarement étendu à la planète, sans dicter les alignements diplomatiques et stratégiques absolus des acteurs du système international. Celles-ci mutent pour prendre en considération la concurrence que représentent les partenariats stratégiques, dans un nouvel environnement international tissé de « partenariats irréguliers » (Delagenière, *op. cit.*). Partant de ce contexte, bien que devenue une puissance mondiale, la Chine n'épouse pas cette politique d'alliances classiques, et privilégie avec d'autres acteurs l'établissement de divers partenariats (partenariat stratégique global, partenariat

stratégique et partenariat classique), reposant sur des objectifs communs (*goal-driven*), sans forger pour autant des alliances classiques reposant sur une menace désignée explicitement ou implicitement (*threat-driven*) (Bongrand et Roche, 2022), ce qui exprime une crise concrète d'alliances (Gaüzère-Mazauric, 2022). Pour Pékin, comme pour tout autre acteur stratégiquement mature de la scène internationale, ces types de partenariats ne sont pas seulement des solutions temporaires pour gagner en puissance. Bien plus, ils constituent un irremplaçable outil diplomatique qui ne doit aucunement céder la place à des alliances durables.

Depuis le début des années 2000, l'idée d'une nouvelle « ruée vers l'Afrique » (*New Scramble for Africa*) est omniprésente dans les analyses médiatiques (Mahé et Ricard, 2022). Elle fait référence à un intérêt grandissant de nouvelles puissances internationales et régionales pour le continent, qui viendraient concurrencer tant les anciennes puissances coloniales que tutrices et les États-Unis. Tel est le cas du regain d'intérêt russe pour l'Afrique qui suscite de nombreuses interrogations (Noah Edzimbi, 2022), d'autant plus dans un contexte où l'invasion russe en Ukraine en a fait, du point de vue des pays membres de l'OTAN, l'une des principales menaces à l'ordre international (Mahé et Ricard, *op. cit.*). Cette présence russe est motivée par une volonté d'étendre son influence globale et, ensuite, par un intérêt pour un espace où se trouvent des ressources naturelles stratégiques (Noah Edzimbi, *op. cit.*). Ces intérêts convergent principalement dans la mise en œuvre d'une « coopération militaro-technique » (Sukhankin, 2020) incluant accords officiels, interventions de sociétés militaires privées et obtention d'un accès aux ressources minières. L'irruption de puissances économiques et militaires émergentes telles que la Chine, la Russie, l'Inde, le Brésil, la Turquie en Afrique, et l'intérêt croissant des États-Unis et du Japon pour le continent, perturbe ainsi le monopole de la France dans son ancien pré-carré colonial qui, jusque-là, était considéré comme sa « sphère d'influence naturelle » (Tchetchoua Tchokonté, 2019). En effet, présentée par les États-Unis comme un continent sans intérêt, et qui n'avait aucune justification stratégique durant les décennies 1970-1990 (Kissinger, 2003 : 223-232), l'Afrique paraît retrouver une certaine visibilité diplomatique, en témoigne l'offre faite par

les Américains à l'Afrique du Sud de servir de médiateur entre les deux principaux belligérants du conflit russo-ukrainien (BBC News, 2022b). Dans le domaine économique, les États-Unis entretiennent des relations avec les pays africains par un certain nombre de programmes comme l'AGOA et Food for Education. L'un des développements les plus importants dans leur politique africaine au cours de la dernière décennie a été la loi sur l'African Growth and Opportunity (AGOA), promulguée en 2000 sous l'administration Bill Clinton (Noah Edzambi, *op. cit.*). D'autres modifications à l'AGOA ont été signées sous l'administration de George Walker Bush, en ce compris une extension de l'accès préférentiel aux importations provenant de pays africains éligibles. L'AGOA a eu un impact évident dans les échanges Afrique centrale-États-Unis : les exportations, en provenance des pays de l'Afrique centrale ont augmenté de plus de 486 %, passant de 559 183 tonnes en 2000 à 3 282 064 tonnes en 2013, créant de l'emploi dont la plupart se retrouvent dans le secteur de l'habillement et de l'industrie. Cependant, la fin de l'Accord multifibres (AMF), qui imposait des quotas sur la quantité de textiles et de vêtements de nombreux pays en développement, a conduit à un effondrement de la croissance des exportations en 2007-2009 (*ibid.*).

Très souvent, les autorités françaises parlent, pour ce qui est de leur politique africaine, de diplomatie d'influence, de *soft power* et de l'importance qu'il faut y attacher. Au début de son premier quinquennat, Emmanuel Macron, président de la République française, dans un discours à l'université de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, en novembre 2017, présenta pour sa part une vision nouvelle des relations de la France avec l'Afrique : elle serait dégagée d'un héritage colonial qu'il n'avait pas connu personnellement et traiterait sur un pied d'égalité les pays francophones et anglophones de l'ensemble du continent (Gaulme, 2021). Cependant, « aucune réflexion d'ensemble n'est faite pour savoir comment la France doit se situer. Aucune réflexion globale sur le sujet n'est faite non plus, et on se contente, au final, de conserver l'existant » (Boniface, 2015). Et, malgré les discours diplomatiques officiels d'ancien et actuel exécutifs français sur les relations d'égal à égal entre l'Afrique et la France, entre la raison d'État et la France des droits de l'Homme, « la première est, bien entendu, plus grande que la seconde » (Verschave, 2000) pour les autorités gouvernementales et politiques

françaises. Car, dans un monde où l'innovation et la croissance économique sont devenues un domaine essentiel de la concurrence géopolitique, la préservation des intérêts stratégiques de la France en Afrique est un enjeu vital, dans la mesure où son « objectif (est) de faire de l'Afrique le marchepied de la France, et de faire jouer (à la France) le rôle d'avocat des plus faibles dans les affaires du monde » (Fogue Tedom, 2008). Dès lors, bien que promouvant le multiculturalisme qui, selon le chef d'État français, permet une coopération indispensable entre acteurs de l'espace mondial pour traiter des enjeux globaux, ses visites dans certains pays du continent, entre juillet et août 2022, ont pour objectif d'éviter une perte d'influence (Duclos, 2022) économique (1) et géopolitique (2) encourus par la France.

1. Un (re/dé)tour vers les anciennes sphères d'influence : nécessité/conséquence d'une crise géoéconomique majeure

La guerre en Ukraine, en provoquant une crise alimentaire et énergétique majeure, a renforcé, partout dans le monde, l'urgence qu'il y a pour tout État de renforcer sa souveraineté (Cheyvlalle, 2022). Depuis le déclenchement du conflit, qui a fait s'envoler le prix des denrées agricoles, déjà en forte augmentation en raison de la pandémie de Covid-19 qui a perturbé les circuits d'approvisionnement, les alertes se multiplient sur l'aggravation de la faim et de la pauvreté dans le monde (*ibid.*). Les Français s'interrogent sur la place qu'occupe leur pays sur la scène internationale. Si l'on s'en tient à des données chiffrées, tout en se référant à certains critères de puissance (la capacité militaire, l'assise territoriale, la géographie, les ressources naturelles, les poids économique, culturel et diplomatique, etc.), le poids de la France dans le monde diminue. Les Français représentent aujourd'hui moins de 1 % de la population mondiale, le territoire national moins de 0,5 % des terres émergées. Le produit intérieur brut (PIB) de la France classe celle-ci au 6^e ou 7^e rang mondial selon les années, mais avec un poids dans les équilibres mondiaux qui s'amenuise. Le PIB chinois est passé, quant à lui, de 1,6 % du PIB mondial dans les années 1990 à 16 % aujourd'hui, tandis que le PIB français passait de 5,6 % à 3 %. La part de la France dans le commerce mondial a chuté d'environ 6 % en 1995 à 3 % aujourd'hui (*ibid.*). Toutefois, les

réformes effectuées sous les chefs d'État François Hollande et Emmanuel Macron ont eu un effet, en termes de compétitivité, d'attractivité de l'économie nationale ou encore d'innovation et, plus récemment, de création d'emplois. Entre autres, lorsqu'on se réfère sur d'autres critères qu'économiques, la France reste parmi les 10 puissances militaires mondiales, mesurées par le niveau des dépenses de défense. Aussi continue-t-elle de bénéficier du statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et de puissance dotée de l'arme nucléaire (ibid.). Sur les plans économique, militaire, politique et finalement sur le terrain de l'influence, le rapport des forces s'est progressivement déplacé au détriment de la France en Afrique. Celle-ci doit compter avec les puissances émergentes sur le plan économique (Inde, Brésil, Indonésie, Afrique du Sud, etc.) et avec des puissances ré-émergentes sur le plan géopolitique (Russie, Turquie, Iran, etc.).

Dans un cadre national, bien qu'elle dispose de 56 réacteurs nucléaires, qui auraient permis de survoler les crises énergétiques européennes, la France trouve des difficultés à satisfaire les demandes et besoins locaux en sources énergétiques. Pour ce qui est des denrées alimentaires, c'est la question du pouvoir d'achat qui trône au centre de toutes les préoccupations des populations. Sur ce point, le sondage réalisé par l'institut Elabe affirme que 47 % des Français jugent que les mesures prises par l'exécutif n'améliorent pas du tout la situation en la matière, tandis que 43 % jugent qu'elles vont dans le bon sens mais ne sont pas suffisantes. Seuls 10 % voient une amélioration. Ce manque de confiance en l'exécutif explique également que 59 % des Français jugent que l'action d'Emmanuel Macron devrait dégrader la situation économique du pays (33 % stable et 8 % en amélioration), et ils sont également 54 % à dire qu'elle va détériorer leur situation financière (40 % stable et 5 % en amélioration) (Honoré, 2022).

Partant de ces réalités, durant deux heures, le 2 septembre 2022 et devant les ambassadeurs français réunis à l'Élysée, le président Emmanuel Macron analysa l'émergence d'un nouveau monde et ses conséquences pour la France et pour l'Europe. D'après le chef d'État, le « retour de la guerre sur le sol européen », le « désordre climatique », certaines ressources jusque-là jugées acquises, comme l'énergie et

l'alimentation, « redeviennent des sujets géopolitiques », expressions d'une « fracture de l'ordre économique mondial » (Lasserre, 2022). De ce constat, la France doit bâtir une « indépendance géopolitique » par rapport au « duopole » sino-américain. « Nous n'avons pas à être sommés de choisir, nous devons partout pouvoir garder cette liberté d'action », car la France doit être une « puissance d'équilibres » (ibid.). Étant consciente de disposer de moyens limités dans la guerre économique tant entre alliés que rivaux stratégiques, la France a donc intérêt, selon Emmanuel Macron, à « bâtir de plus en plus de partenariats équilibrés bilatéraux ou régionaux », d'où les tournées diplomatiques entreprises en Afrique en 2022, continent qui regorge d'importants gisements de matières premières estimés à 30% des réserves mondiales, et disposant de 60 % de terres arables, d'écosystèmes favorables et d'une main d'œuvre jeune (Cheyvlalle, *op. cit.*). Ces visites ont débuté au Cameroun.

En raison de sa situation géographique en Afrique centrale, le Cameroun est pour Paris une importante base arrière dans la production, la projection des ressources et des moyens nécessaires pour un *leadership* international. La France, qui a comme objectif, pour des raisons stratégiques, économiques et militaires, de disposer d'une influence conséquente sur des carrefours maritimes en Afrique, apprécie sa situation géographique dans le golfe de Guinée. Cet intérêt tient à son ouverture maritime, mais aussi sa position centrale en Afrique subsaharienne : à partir des côtes sud-ouest du Cameroun, le pays s'ouvre sur l'océan Atlantique. Jouissant de plusieurs façades maritimes (402 km de côte), il favorise et facilite les échanges avec certaines régions et sous régions du continent. Cette ouverture permet par ailleurs aux zones géographiquement peu avantageuses d'écouler leurs produits. Elle profite principalement au Tchad, au Niger et à la République centrafricaine qui n'ont pas de façade maritime. Aussi, la façade maritime du Cameroun met davantage en exergue l'importance de l'Afrique centrale dans une projection de la puissance française en Afrique (Noah Edzimbi, *op. cit.*). Souvent considéré sous le prisme de la géoéconomie, le séjour du chef d'État Emmanuel Macron, du 25 au 26 juillet 2022, était premièrement motivé par le contrôle de ce pivot géopolitique d'Afrique centrale. Secondement, en quelques années, les signes d'une perte sensible d'influence française dans le domaine économique en Afrique se sont accumulés.

Dans la guerre économique qui structure les relations internationales post-bipolaire et oppose les grandes puissances, occidentales et émergentes en raison de leur importance dans la construction de la puissance industrielle, économique, militaire et politique, les matières premières stratégiques constituent le principal enjeu de confrontation. Afin d'assurer leur survie économique et s'arrimer à cette rude compétition géoéconomique et géostratégique, ces différents acteurs se sont inscrits dans une guerre des matières premières. Avec la fin de la Guerre froide, l'on est passé d'une confrontation militaire à une confrontation économique. Il n'y a plus d'alliés. Tout le monde est en compétition pour les mêmes parts de marché ou grands contrats. L'Afrique dans son ensemble représente 5,3 % du commerce extérieur français, et les échanges avec les pays de la zone franc, qui se sont fortement détériorés, s'établissent aujourd'hui à un niveau de 0,6 %. La Chine est désormais le premier partenaire commercial de la plupart des anciennes colonies françaises et territoires sous tutelle à l'exception du Tchad, du Niger, du Sénégal et de la Tunisie. La part de marché relative de la France sur le continent est passée de 15 % à 7,5 % entre 2000 et 2020 (Gaymard, 2019). Avec une industrie en déclin, elle ne peut pas satisfaire les besoins des pays africains en biens d'équipement quand la Chine peut, elle, y répondre. Depuis 2018, l'Allemagne est le premier fournisseur européen de l'Afrique et, en juin 2022 lors d'un sommet à Kigali au Rwanda, le Togo et le Gabon ont adhéré au *Commonwealth*, jugé commercialement plus dynamique que la zone francophone (Fabricius, 2022).

Aujourd'hui, les entreprises françaises représentent à peine 10 % de l'économie camerounaise alors qu'elles couvraient 40 % de son économie voilà une trentaine d'années. L'objectif d'Emmanuel Macron était donc de « marquer la continuité et la constance de l'engagement de la France dans la démarche de renouvellement de la relation avec le continent africain » (Robert, 2022), et modifier une situation non-bénéfique aux intérêts français dans ledit pays. L'Afrique est en effet un tremplin économique pour la France dans le commerce mondial, avec 1 100 groupes et 2 109 filiales d'entreprises françaises présentes sur le continent, et stock d'investissements qui se positionne à la troisième place après le Royaume-Uni et les États-Unis (Berthaud-Clair, 2020). Le continent renforce sa sécurité économique au moyen d'un

patriotisme économique qui préserve des emplois et le savoir-faire français. Dans son volet défensif, la sécurité économique française regroupe la protection du patrimoine, la délimitation des périmètres industriels et technologiques critiques et la lutte contre les activités de renseignement économique étrangères. L'intégrité des entreprises françaises, mieux des « champions nationaux », ne se pose donc pas seulement en termes matériels ou informationnels, mais aussi par la place accordée aux investisseurs étrangers dans leur participation au développement par les investissements directs étrangers (IDE), d'où l'objectif majeur de ne point perdre son influence sur son ancien pré-carré. Dès lors, dans un contexte de déséquilibre d'approvisionnement et de raréfaction de sources énergétiques provoqués par la guerre en Ukraine, l'Algérie se présente, entre autres pour la France, comme un « roi du gaz naturel » (Louis, 2022), avec des réserves évaluées à 2 400 milliards de m³. Ainsi, accompagné d'une délégation constituée d'autorités gouvernementales et militaires, le chef d'État français a souligné durant son séjour à Alger du 25 au 28 août 2022 que l'Algérie est, pour la France, « un pays essentiel par le passé commun, le présent partagé et les défis futurs ». Il a rappelé que « l'Algérie est un fournisseur de gaz pour la France » (ibid.) à une hauteur de 8 % qui souhaiterait voir augmenter. Entre autres, la France s'intéresse aux débouchés numériques proposés par l'Algérie. Aujourd'hui en effet, l'État a créé un écosystème favorable à l'épanouissement des start-ups, une progression de 20 à 40 % de son chiffre d'affaires mensuel, et levé 60 millions de dollars auprès d'investisseurs américains en 2021. Ouedkniss (site de petites annonces), Emploitic (plateforme pour les offres d'emploi) ou Namlatic (réservation d'hôtels et de circuits touristiques), sont des start-ups florissantes. Cet environnement est courtisé par les investisseurs et entrepreneurs français qui, en promouvant des émissions télévisées levant des fonds en direct grâce à l'intervention de « *business angels* », mécènes investissant dans de jeunes petites et moyennes entreprises (PME) et prodiguant des conseils à leurs gérants (ibid.), objectivent développer l'économie numérique *made in France*.

2. Restreindre les jeux d'alliance et de partenariats aléatoires et incertains des Africains : nécessité pour éviter une perte d'influence géopolitique

En ce début de XXI^e siècle, il se constate la signature de partenariats stratégiques, de coalitions variables et de communautés de sécurité établies entre les puissances, qu'elles soient grandes, moyennes ou petites. En particulier, le modèle du partenariat stratégique concurrence directement la logique de l'alliance traditionnelle. Par sa flexibilité, il permet de préserver l'autonomie des États à moindres frais, en les soustrayant à tout engagement contraignant (Ciorciari, 2010). Ce format d'alliance a connu un retentissement important avec le rapprochement sino-russe (1996), puis russo-indien (2000). À cet égard, la Russie tend à délaisser l'ancien modèle d'alliance, à l'exception de son environnement stratégique proche, où elle contracte des accords de défense formels et asymétriques (Silaev, 2021). Le Kremlin se réserve, par conséquent, la signature de partenariats stratégiques plus équilibrés avec ses alliés informels du Moyen-Orient (Syrie, Iran, Turquie) et d'Asie (Inde et Chine). Pour sa part, la Chine a fait du développement de ses partenariats stratégiques l'un des atouts majeurs de sa « Grande stratégie » (Zhou, 2017), qui passe par une montée en puissance économique et technologique, tout en évitant le déclenchement d'une « guerre chaude » avec les États-Unis (ibid.). Au-delà de l'Asie, Pékin renforce sa stratégie partenariale avec les petites et moyennes puissances d'Afrique et du Moyen-Orient, dans une logique « Sud-Sud » qui s'efforce de gommer les disparités de richesses et de pouvoir considérables séparant ces acteurs (Murphy, 2022). Malgré un attrait renouvelé pour les alliances formelles, ainsi qu'en témoignent la pérennité de l'OTAN ou la mise en place de l'alliance militaire tripartite entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis (*AUKUS*) en septembre 2021, Washington ne s'en est pas moins « converti » à la philosophie des partenariats stratégiques, comme l'indique la poursuite du *QUAD*, créé en 2007 avec l'Australie, l'Inde et le Japon dans la zone Indo-Pacifique. En parallèle, les États-Unis comptent sur le développement de nombreuses relations bilatérales resserrées pour faire contrepoids aux appétits économiques et stratégiques de la Chine, donnant ainsi corps à un réseau

d'alliances hybride et complexe, sans aucun équivalent dans le monde (Simón, Lanoszka et Meijer, 2021).

La création de l'alliance *AUKUS* est révélatrice d'une tendance qui façonne la politique étrangère américaine et redéfinit la relation transatlantique. Les États-Unis affirment en effet vouloir se recentrer sur le cœur de leurs priorités stratégiques au premier chef desquelles, la guerre commerciale et d'influence globale avec la République populaire de Chine (RPC) (De Hoop Scheffer et Quencez, 2021). L'annonce de l'initiative *AUKUS*, cristallisant avec la rupture d'un contrat majeur entre la France et l'Australie portant sur la fourniture de 12 sous-marins à propulsion classique et conduisant à un renversement d'alliance, est une des meilleures illustrations du pragmatisme géopolitique contemporain (Drouhaud, 2022) et l'expression d'une crise des alliances classiques. *AUKUS* confirme que la France est progressivement reléguée à une position secondaire dans la pensée stratégique américaine, et intégrée après-coup aux décisions les plus importantes sur la scène internationale et en Afrique en particulier. Partant de cette réalité, au-delà des prises de positions discursives de certains responsables politiques français relatives à la nécessité de pour la France de se départir des logiques et des réseaux France-Afrique ou autres, les insubmersibles intérêts économiques de la France semblent toujours prendre le dessus sur la volonté, supposée ou réelle, de rupture (Boisbouvier, 2015), comme le démontre le *TotalEnergiesgate* en Russie. Alors que les entreprises Shell, BP et Eni ont toutes renoncé à leurs actifs en Russie, TotalEnergies reste la seule multinationale pétrolière occidentale à s'y maintenir. En effet, publiée en mars 2022, une note de T-Lab révélait l'ampleur des intérêts stratégiques de TotalEnergies : le gaz russe représente près de 30 % de sa production mondiale, et plus de 60 % de sa production en Europe et en Asie centrale. Or, d'après les révélations du *Monde*, l'entreprise Terneftegaz, codétenue à 49 % par la multinationale française et à 51 % par son partenaire local Novatek, fabriquerait le kérosène approvisionnant les bases aériennes militaires russes de Morozovskaïa et Malchevo. Les escadrons abrités par celles-ci seraient responsables des bombardements survenus en mars à Marioupol, causant la mort d'environ 600 personnes (Hédouin, 2022). La Russie reste donc au cœur des stratégies industrielles futures du groupe, et les réserves du pays constituent la moitié des

perspectives de développement de TotalEnergies malgré la crise en cours, les discours sur les droits de l'Homme, sur la lutte contre les autocrates et les puissances de déséquilibre du chef d'État français (Lasserre, *op. cit.*).

Consciente de l'importance stratégique que revêtent les partenaires africains pour son rayonnement international, la France n'est pas disposée à tolérer les empiètements d'autres puissances porteuses de projets de domination, susceptibles de contrebalancer son influence, mieux de contester les monopoles traditionnels de ses entreprises sur le continent (Tchetchoua Tchokonté, 2022). De fait, face à ces nombreuses incursions géoéconomiques et géopolitiques de la Chine, de la Russie ou encore des États-Unis dans sa « sphère d'influence naturelle », la France s'efforce d'y préserver ses intérêts. Toutefois, et malgré des efforts déployés, Paris n'a pas obtenu le soutien de la plupart des pays de son ancien pré-carré, dont le Cameroun, aux résolutions des Nations unies condamnant la guerre en Ukraine. Parallèlement, alors que la force Barkhane se retire du Mali avec des résultats controversés et sur fond de montée du sentiment antifrançais, la Russie multiplie les accords de coopération militaire sur le continent. Le volet sécuritaire de la politique russe en Afrique est, depuis 2014, prioritaire voire prépondérant pour le Kremlin. Au cours des cinq dernières années, la Russie a signé des accords avec une vingtaine de pays, les plus récents concernant le Mali (juin 2019), le Congo (mai 2019) et Madagascar (octobre 2018). Ils prévoient généralement la formation d'officiers à Moscou, la livraison de matériels militaires neufs et/ou la maintenance d'équipements déjà en dotation, des exercices communs, la lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime, ces composantes variant en fonction de la situation des différents pays. C'est d'ailleurs la signature, le 12 avril 2022 au Kremlin, d'un accord de défense et de sécurité entre Moscou et Yaoundé qui aurait suscité la visite d'Emmanuel Macron au Cameroun en fin juillet 2022 (Robert, *op. cit.*). La France trouve ainsi judicieux de renforcer sa présence dans ses anciennes colonies et territoires sous tutelle et, par le fait même, d'affirmer sa stratégie de maîtrise de cet espace mise à mal par les assauts géopolitiques et géoéconomiques d'autres puissances tant mondiales qu'émergentes.

Le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine n'échappe pas à cette logique, ceci dans un environnement international fortement concurrentiel. Dans une telle configuration, la riposte stratégique de la France aux incursions de la Russie en République Centrafricaine constitue un important indicateur de sa détermination à garder sa « mainmise », en dépit de la concurrence. La contre-offensive politique de la France aux assauts de la Russie dans ce pays s'observe par la mise à contribution de l'ensemble de son dispositif de puissance. Face à nouvelle idylle entre Moscou et Bangui, les réactions de la France ont été quasi-immédiates et épousent aussi bien les contours militaires et budgétaires. La France a en effet décidé de suspendre son aide militaire et financière aux nouvelles autorités centrafricaines, complices d'une campagne antifrançaise initiée par la Russie (Deveaux, 2021). Pour rappel, la France et la République Centrafricaine sont liées par un accord de défense signé le 15 août 1960, approuvé par la loi N° 60-1225 du 22 novembre 1960 et publié par le décret N° 60-1230 du 23 novembre 1960. Le 8 avril 2010, cet accord de défense a été complété par un accord de partenariat de défense, signé à Bangui (Tchetchoua Tchokonté, *op. cit.*). Ces accords de défense ont servi de boussole aux diverses interventions militaires de la France dans ce pays. En effet, depuis 1979, la France est intervenue militairement à de multiples reprises, sous des formats et pour des motifs très divers en République centrafricaine. Par l'entremise des opérations Caban et Barracuda, la France intervient militaire en République centrafricaine pour mettre fin au régime oppressif de Jean-Bedel Bokassa. Entre 1996 et 1997, les opérations Almandin I, II et III pour mettre fin aux mutineries au sein des Forces armées centrafricaines (FACA). En 2003, l'opération Boali contribue à porter au pouvoir de François Bozizé. En mars 2013, la dégradation de la situation sécuritaire issue du coup d'État de la Séléka de Deya Am Nondokro Djotodia, la France décide le lancement de l'opération Sangaris qui s'achève le 31 octobre 2016 (*ibid.*). De Barracuda à Sangaris, les diverses interventions militaires ont permis à la France de préserver ses intérêts stratégiques dans un pays gangréné par une spirale de violence, ceci par le truchement d'une assistance militaire aux responsables politiques dont le pouvoir est assez souvent menacé par les mouvements rebelles. Le récent rapprochement du président Touadéra de la Russie est remis en cause par Paris.

L'arrestation en juin 2021 du français Juan Remy Quignolot à Bangui, accusé d'« espionnage, de complot et d'atteinte à la sûreté de l'État » (ibid.), a fortement contribué à la dégradation des relations entre Paris et Bangui. C'est dans l'environnement que Paris a décidé de rompre sa coopération militaire avec Bangui. Pour Florence Parly, ancienne ministre française des armées « à plusieurs reprises, les autorités centrafricaines ont pris des engagements qu'elles n'ont pas tenus, tant sur le plan politique envers l'opposition que sur le comportement vis-à-vis de la France, qui est la cible d'une campagne de désinformation massive en RCA (...). Les Russes n'y sont pas pour rien, mais les Centrafricains sont, au mieux, complices de cette campagne » (Deveaux, *op. cit.*). La poignée de coopérants français au ministère de la Défense centrafricain est déjà rentrée à Paris. La France continue en revanche de contribuer à hauteur d'une centaine de militaires à la mission européenne EUTM-RCA (Tchetchoua Tchokonté, *op. cit.*), qui en mobilise près de 200 pour former les FACA. Sont également maintenus la dizaine de militaires participant à la mission de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies (ONU) en Centrafrique (Minusca), qui y dispose de 12 000 Casques bleus. Les représailles de Paris vis-à-vis du régime du chef d'État Faustin-Archange Touadéra visent à « punir » (ibid.) ces responsables politiques centrafricains attirés par le large. Elles visent également à dissuader les autres responsables politiques africains qui, pour des raisons diverses, essaieraient de s'affranchir de la tutelle politique et stratégique de la France.

Conclusion

En définitive, les dynamiques en cours attestent de l'augmentation, la diversification et la complexification des réseaux d'alliances. Ce phénomène, majeur dans son amplitude et dans ses effets, appelle une réflexion générale quant à la question de l'« allié », au-delà des anciennes catégories de la Guerre froide, dont l'anachronisme continue de peser sur des perceptions stratégiques. Le destin de la France apparaît, en cette deuxième décennie du XXI^e siècle, étroitement lié au destin de l'Europe et en pratique de l'Union européenne (UE). Cela impose aux décideurs français toute une discipline : nécessité que l'UE réussisse, besoin de garder une influence majeure sur les institutions européennes, obligation que les progrès de l'Europe aient un effet

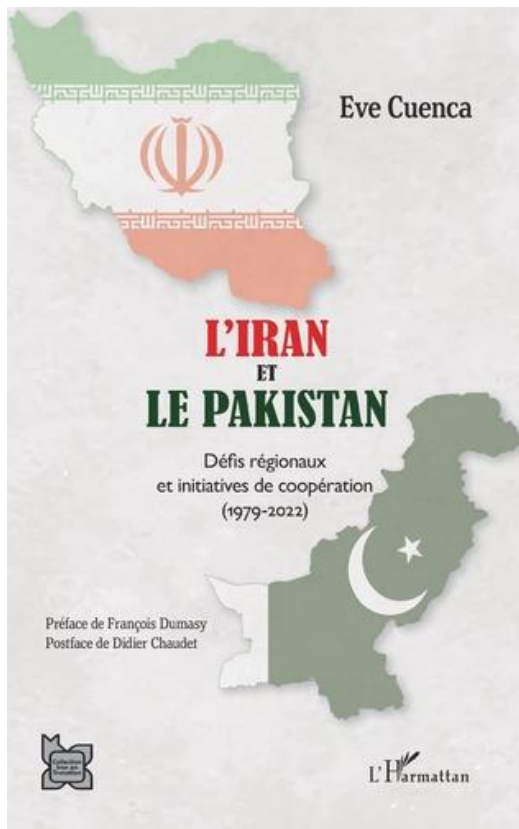
d'aiguillon pour la France et notamment son économie. Toutefois, la baisse de son poids économique vis-à-vis de l'Allemagne, qui remonte au milieu des années 1970, amenuise les objectifs français, et le décalage sur le plan financier entre les deux « pays locomotives » de l'UE menace de perte d'influence de la France vis-à-vis de ses partenaires européens, asiatiques et américains. Avec une dette publique supérieure à 115 % du PIB, elle est de plus en plus affaiblie. Les conséquences sont d'ordre économique, sous forme d'une vulnérabilité à une éventuelle crise financière, mais plus encore d'ordre politique : la remise en cause de sa capacité à garder un rôle majeur dans le pilotage de l'UE, dans la mesure où les visions françaises et allemandes divergent par exemple sur la politique énergétique et la transition écologique (question du nucléaire). D'où, pour la France, l'importance de renouer, mieux renforcer les relations établies avec ses anciennes sphères d'influence. Or, les pays africains tardent à saisir les jeux et les enjeux de puissance sur l'espace mondial et entre les acteurs en présence. Alors que ses principaux partenaires, les États-Unis et la Chine à l'occurrence, ont conceptualisé la sécurité et l'intelligence économiques et les mettent en pratique, il est désormais nécessaire et urgent de s'en saisir en Afrique. Il faut pour cela élaborer une stratégie, et ce ne peut être fait qu'au sommet des États et d'institutions régionales et sous régionales. Les États pourraient ensuite peser de tout leur poids sur la scène internationale dans un contexte de retour de la guerre en Europe, et à cette occasion déployer une diplomatie d'influence, devenant à cette occasion force de proposition pour la résolution du conflit entre Russes et Ukrainiens. L'Afrique aura alors tout à gagner à devenir un acteur majeur de la sécurité économique.

Références bibliographiques

- Badie, Bertrand (2021). La mondialisation conduit à des jeux diplomatiques opportunistes. *Le Monde*, 29 septembre, p. 4.
- BBC News, (2022b). Guerre Ukraine-Russie : les États-Unis critiquent la neutralité des pays africains. En ligne le 18 mars 2022, <https://www.bbc.com/afrique/monde60791431>, c. le 9 juillet 2022.
- Berthaud-Clair, Sandrine (2020). La France en Afrique, un partenaire d'affaires de moins en moins particulier. *Le Monde Afrique*, 6 février 2020, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/02/06/la-france-en-afrique-un-partenaire-d-affaire-de-moins-en-moins-particulier_6028642_3212.html, c. le 20 octobre 2022.
- Boisbouvier, Christophe (2015). *Hollande l'Africain*, Paris, éd. La Découverte.
- Bongrand, Maëlle et Roche, Simon (2022). S'imposer sans combattre : origines, ambitions et limites de la stratégie partenariale chinoise. *Revue Défense Nationale*, n°Hors-série 2, p.26-32.
- Boniface, Pascal (2015). La réflexion stratégique en souffrance. *Revue Défense Nationale*, n°785, p. 30.
- Cheylvalle, Anne (2022). L'Afrique peut-elle devenir autosuffisante pour son alimentation ? *Le Figaro*, 30 août, p. 13.
- Ciorciari, John (2010). *The Limits of Alignment : Southeast Asia and the Great Powers since 1975*, Washington, DC : Georgetown University Press.
- De Hoop Scheffer, Alexandra et Quencez, Martin (2021). Comment la compétition États-Unis/Chine redéfinit la relation transatlantique. *Revue Défense Nationale*, n° 845, p. 69-78.
- Delagenière, Boris (2022). Les alliances à l'épreuve de la multipolarité. *Revue Défense Nationale*, n° Hors-série 2, p. 7-13.
- Deveaux, Jérôme (2021). Centrafrique : la France se fâche et coupe son aide militaire et financière à Bangui. Publié le 10 juin 2021, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/centrafrique/centrafrique-la-france-se-fache-et-coupe-son-aide-militaire-et-financiere-a-bangui_4657097.html, c. le 25 novembre 2022.
- Duclos, Michel (2022). La France encourt-elle un risque de déclasser technologiquement et géopolitiquement ? *Revue Défense Nationale*, n° 851, pp. 41-48.
- Drouhaud Pascal (2022). L'Afghanistan : acte fondateur d'une rupture internationale ?, *Revue Défense Nationale*, n° 846, pp. 65-71.
- Fabricius, Peter (2022). La France est-elle en train de perdre du terrain en Afrique ? Institute for Security Studies Africa, <https://issafrica.org/fr/iss-today/la-france-est-elle-en-train-de-perdre-du-terrain-en-afrique>
- Fogge Tedom, Alain (2008). *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, p. 21.
- Forcade, Olivier (2022). La crise des alliances. *Revue Défense Nationale*, n° Hors-série, p.5-6.
- Forcade, Olivier et Laurent Sébastien-Yves (2005). *Secrets d'État : Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Armand Colin. 241 pages, p. 149-169.
- Gaulme, François (2021). La politique africaine de la France : l'heure du renouvellement ? *Études*, 4, p. 7-17.
- Gaüzère-Mazauric, François (2022). Des guerres irrégulières aux « partenariats irréguliers ». *Revue Défense Nationale*, n° Hors-série, p. 99-104.
- Gaymard, Hervé (2019). Relancer la présence économique française en Afrique. Rapport au ministre de l'Europe et des affaires étrangères et au ministre d'économie et des finances. Paris, https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/relancer_la_presence_economique_francaise_en_afrique_-_rapport_de_m._herve_gaymard_cle0d919c.pdf
- Hédouin, Anaëlle (2022). Ils n'ont pas honte Total et le kérosène russe. *L'Humanité*, 26-28 août, p. 13.
- Honoré, Renaud (2022). Pouvoir d'achat : le gouvernement jugé sévèrement par des Français pessimistes. *Les Echos*, 3 septembre, p. 2.
- Kissinger, Henry (2003). *La nouvelle puissance américaine*, Paris, éd. Fayard, p. 223-232.
- Lasserre, Isabelle (2022). Emmanuel Macron dresse un sombre état du monde. *Le Figaro*, 30 août, p. 6.
- Louis, Cyrille (2022). À Alger, Emmanuel Macron tente de renouer avec « un pays essentiel ». *Le Figaro*, 26 août, p. 7.
- Luttwak, Edward (1990). From Geopolitics to Geo-Economics : Logic of Conflict, Grammar of Commerce. *The National Interest*, n°20, p. 17-23.
- Mahé, Anne-Laure et Ricard, Maxime (2022). Dynamiques locales, stratégies globales : l'appui russe aux pouvoirs militaires maliens et soudanais. *Revue Défense Nationale*, n°852, p. 131-137.
- Ministère des Armées (MINARM) (2021). *Actualisation stratégique 2021*, p. 22-24.
- Ministère des Armées (MINARM) (2013). *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale*, Paris, p. 39-40.
- Ministère des Armées (MINARM) (2017). *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, Paris, p. 53.
- Murphy, Dawn C. (2022). *China's Rise in the Global South : The Middle East, Africa, and Beijing's Alternative World Order*, Stanford University Press.
- Noah Edzimbi, François Xavier (2022). *La Russie face aux Occidentaux en Afrique centrale. Pour un arrimage des Africains aux enjeux de puissance post bipolarité*. Paris, L'Harmattan.

- Robert, Anne-Cécile (2022). Paris aux petits soins des régimes autoritaires. M. Macron trébuche au Cameroun. *Le Monde diplomatique*, septembre, p. 21.
- Silaev, Nikolai (2021). Russia and its Allies in three Strategic Environments. *Europe-Asia Studies*, 74(4), 598-619, p. 16.
- Simón, Luis, Lanoszka, Alexander et Meijer, Hugo (2021). Nodal Defence : the Changing Structure of U.S. Alliance Systems in Europe and East Asia. *Journal of Strategic Studies*, 44(3), p. 360-388.
- Sukhankin, Sergey (2020). Sociétés militaires privées russes en Afrique subsaharienne. Atouts, limites, conséquences. *Notes de l'IFRI*, n°120, 2020.
- Tchetchoua Tchokonté, Séverin (2019). Introduction. *Revue Dialectique des intelligences*, n°6, p. 6.
- Tchetchoua Tchokonté, Séverin (2022). Les convulsions géopolitiques Franco-Russes en Afrique subsaharienne. *Revista Aquila*, n° 26, Jan/Jun, p. 93.
- Verdier-Molinié, Agnès (2022). À cause du sabotage du nucléaire français, va-t-on vers un « confinement énergétique » ? *Le Figaro*, 2 septembre, p. 18.
- Verschave, François-Xavier (2000). *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?* Paris, Les Arènes, p. 541.
- Zajec, Olivier (2022). L'AUKUS, une surprise stratégique pour la France ? *Revue Défense Nationale*, n° 852, p. 43-47.
- Zhou, Yiqi (2017). China's Partnership Network Versus the U.S. Alliance System, Coexistence or Conflict ? *China Quarterly of International Strategic Studies*, 3(1), p. 1-18.

R E C E N S I O N S



Ève Cuenca (2022) *L'Iran et le Pakistan. Défis régionaux et initiatives de coopération (1979-2022)*. Paris, L'Harmattan, coll. *L'Iran en transition*.

L'Iran et le Pakistan entretiennent une relation complexe. Au-delà des multiples déclarations d'amitié et d'une fraternité islamique ostensiblement répétée, leurs intérêts nationaux rentrent bien souvent en compétition. Malgré ces divergences, et malgré le tournant décisif de la Révolution iranienne de 1979 qui bouleverse en profondeur la politique étrangère iranienne et conduit Téhéran à s'opposer frontalement à Washington, le Pakistan, allié d'hier sous le parapluie américain, demeure aujourd'hui un partenaire stratégique du régime iranien malgré précisément le maintien de l'alliance américaine du Pakistan.

« Regard vers l'Est » iranien, influence culturelle et religieuse au « Pays des Pours » malgré les divergences entre la théocratie chiite et le Pakistan sunnite traversé par l'émergence de mouvements fondamentalistes, dont les talibans que lui-même a contribué à créer, nouveaux projets économiques et commerciaux... Téhéran et Islamabad multiplient les initiatives. Dès lors, comment expliquer la proximité durable des deux pays, malgré les différences, malgré les alliances divergentes ? Quelles voies de coopération s'ouvrent à eux et avec quelles répercussions pour l'Asie de l'Ouest et l'Asie centrale ?

Dans cet ouvrage, l'auteure, Eve Cuenca, persanophone spécialiste de l'Iran, se penche sur la dynamique particulière de ce binôme. Elle souligne la récurrence des considérations pragmatiques de sécurité dans l'évolution des relations entre les deux États, trafic de drogue, sécurité maritime dans le golfe Persique, malgré les divergences quant à leurs relations avec les États-Unis et avec l'Arabie saoudite, adversaire désormais majeur de l'Iran sur la scène régionale mais avec qui le Pakistan entretient des relations cordiales. Ce pragmatisme de nourrit des visées stratégiques des deux États, diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie pour le Pakistan, et diversifier son interconnexion régionale vers l'Asie pour l'Iran, à travers la politique du Regard vers l'Est pour l'Iran, parfois au prix de projets de coopération avec l'Inde, grand ennemi du Pakistan, comme le projet de corridor Nord-Sud et le développement du port de Chabahar, parfois grâce à des projets conjoints de promotion de projet d'interconnexion mutuels. Il s'agit, pour des raisons différentes, de dépasser les divergences, bien réelles, pour opter pour des coopérations ad hoc multidimensionnelles, dans un cadre régional où les jeux d'alliances sont en pleine recomposition.

Cet ouvrage, bien écrit et bien illustré, constitue un intéressant exposé de ces jeux de redéfinition des relations.

Frédéric Lasserre
 Directeur du CQEG



Olivier Arifon (2021) *Le récit politique chinois : Soft power, communication, influence*. Paris : L'Harmattan, 145p.

Olivier Arifon, spécialiste de la communication entre la Chine, le Japon l'Inde et l'Europe, nous propose ce livre intitulé *Le récit politique chinois : Soft power, communication, influence*. Dans cet ouvrage, M. Arifon expose le récit politique moderne de la Chine en utilisant les stratégies de *Soft power*, de communication et d'influence. L'auteur tente également de décrypter les représentations et les perceptions des cultures développées systématiquement par la Chine, avec ses logiques propres et ses dimensions historiques, politiques et idéologiques afin de confronter les occidentales (p. 17).

D'entrée de jeu, l'auteur introduit des questions fondamentales concernant « comment la Chine développe son influence dans plusieurs directions au service de son projet politique » par le biais du récit proposé par le gouvernement chinois dans le cadre de sa politique de *Soft power* (p. 20). Une méthodologie combinant les échanges, les discours et les actes, ainsi que des observations préliminaires sont également présentées dans cette introduction.

Afin de dessiner le récit politique de la Chine et de répondre aux interrogations exposées ci-dessus, l'auteur tente de valider ses analyses à l'aide de trois études de cas. Le premier cas, qui porte sur l'UE, organise une comparaison du *Soft power* élaboré par la Chine avec celui de l'UE. Selon l'auteur, la crédibilité est cruciale pour l'attractivité d'une culture et de valeurs, ce qui exige une consonance entre les émetteurs et les récepteurs des messages quand « les gens s'imaginent transformés et améliorés en adoptant certaines valeurs » d'une culture donnée (p. 36). Le *Soft power* chinois s'appuie sur une double facette : l'une est la culture, l'autre est l'économie, la technologie et les investissements, alors que celui de l'UE met bien davantage l'accent sur les enjeux de valeurs, soit « l'attractivité par la norme » (p. 41). À l'aide d'indices, la comparaison montre que le discours politique de la Chine et son volontarisme de *Soft power* semble insuffisant pour établir une cohérence entre les images développées et les perceptions des destinataires de ses messages.

Toujours dans une perspective empirique visant à répondre aux interrogations en matière du récit politique chinois, la suite de l'ouvrage se penche sur les discours développés autour de la connectivité et du développement des infrastructures dans les Balkans, où deux modèles concernant l'économie, le financement, la norme et le politique sont actifs (p. 77-78). En combinant une méthode quantitative pour identifier les tendances et une méthode qualitative pour l'analyse critique, six journaux (dont quatre européens et deux chinois) et deux sites sont étudiés. L'auteur indique qu'un manque de couverture de la communication dans la presse nuit à la réception du projet de développement par les publics dans les Balkans occidentaux. Malgré l'émergence de réticences par les pays partenaires de la Chine, Pékin pose son influence économique et politique dans cette région par le biais du développement des infrastructures, de la connectivité et de projets liés à l'énergie, ainsi qu'à travers ses discours officiels très visibles à travers les médias.

Le troisième cas se trouve dans la région de Bruxelles-Capitale où l'influence est basée sur la diffusion des idées et la multiplicité des acteurs. Un récit est « méthodiquement » et « régulièrement » (p. 23) diffusé par le gouvernement chinois en utilisant la diplomatie publique et le lobbying auprès du Parlement européen. L'accent est mis sur les

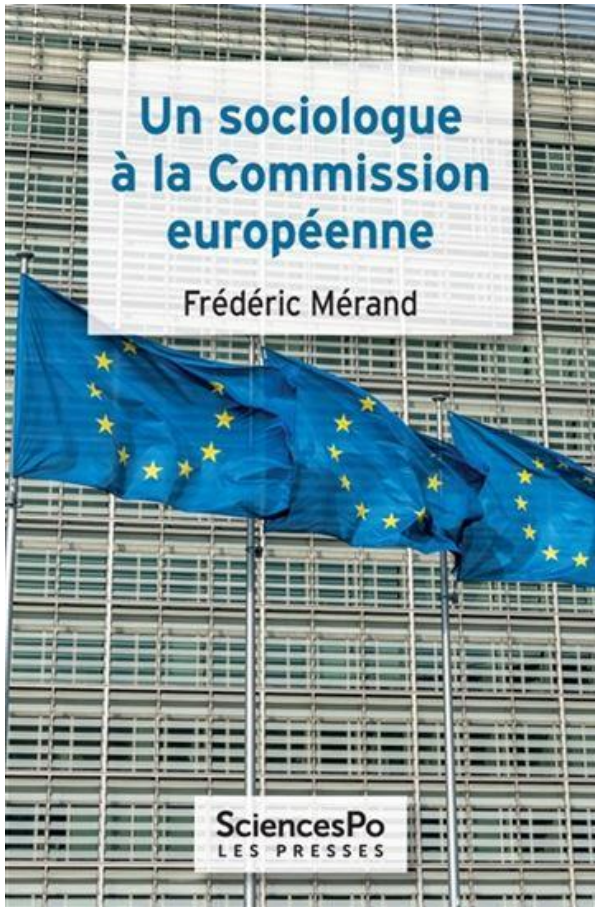
réussites de la Chine, comme les technologies de communication et les projets dans le cadre de la Belt and Road Initiative, dans le but de mettre en avant son *Soft power* et d'augmenter son influence auprès des instances européennes à Bruxelles.

Comme le stipule l'auteur, l'ouvrage est écrit par un « observateur » et pour les lecteurs qui s'intéressent à la relation entre sciences de la communication et sciences politiques. Ainsi, O. Arifon effectue une série d'essais, dont certains arguments sont importants (l'attractivité culturelle d'un pays, l'influence économique, la diplomatie publique), comme un aller-retour réflexif entre la culture européenne et celle de la Chine pour fournir aux lecteurs un cadre méthodologique afin de décrypter les stratégies chinoises développées à travers la communication. L'originalité de l'ouvrage réside également dans une démarche comparative en tenant compte de la culture locale de la région ciblée, mettant en lumière les jeux d'influence de la Chine.

Toutefois, s'appuyant seulement sur les expériences des communications de la Chine en Europe, les limitations inhérentes de cet ouvrage sont évidentes. En tant qu'outil de décryptage du récit politique chinois, la portée théorique de ce cadre apporté par l'auteur pourrait ne pas être considérée comme suffisante, car le bilan de trois cas régionaux n'apparaît pas nécessairement convaincant. De plus, les arguments sont spécifiquement précisés sous l'angle et la perspective de l'UE, la portée pratique de cet outil pour interpréter les récits politiques de manière globale est donc sujette à caution. Enfin, le lecteur pourra avoir le regret de ne pas trouver les réactions et les rôles joués par les autres pays ou par la communauté internationale en matière d'influence chinoise à travers son récit politique puisque la complexité du *Soft power* détermine que son efficacité dépend de non seulement de l'action unilatérale, mais aussi de l'influence coopérative et des interactions des acteurs à l'échelle mondiale.

Sijie Ren

Étudiante au doctorat en gestion internationale à l'Université Laval



Frédéric Mérand (2021) *Un sociologue à la Commission européenne*. Paris : Les Presses de Sciences Po.

Avec cet ouvrage, Frédéric Mérand, directeur du Département de science politique de l'Université de Montréal, nous propose une immersion dans le fonctionnement de la Commission européenne. Plus précisément, cet ouvrage s'appuie sur la méthodologie de l'observation directe et nous propose une observation analytique du fonctionnement du cabinet de Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques et financières, à la Fiscalité et à l'Union douanière au sein de la commission Juncker. A priori donc, on n'est pas parti pour une franche rigolade. Mais – car il y a un mais – contre toute attente, la lecture se révèle absolument captivante et on finit par se passionner par le « mystère du ministère » (p.49) à savoir : le fonctionnement de la « commission politique » ambitionnée par Juncker.

L'intérêt de l'ouvrage tient, à mon sens, à plusieurs aspects. C'est d'abord la question de recherche qui est intéressante : comprendre comment la politique *se fait*. Au gré des observations de l'auteur (huit mois sur plus de quatre ans), l'objectif est de mettre en avant la marge de manœuvre politique d'un cabinet au sein d'une institution a priori plus technocratique que politique. Plus précisément, l'auteur montre avec brio comment la commission tente de se créer cette marge de manœuvre politique en utilisant les outils dont elle dispose. La commission Juncker se démarque des précédentes en s'appuyant notamment sur un narratif très axé sur sa dimension politique : ce discours est pris au mot et décortiqué dans le cadre de l'analyse offerte par cet ouvrage. Pour qui s'intéresse à l'Union Européenne et à son fonctionnement, c'est déjà un point de départ accrocheur tant le fonctionnement de la commission apparaît parfois nébuleux.

Ensuite évidemment – et peut-être principalement – c'est la méthode choisie qui est intéressante. Le chercheur décrit une méthodologie située entre l'observation et l'observation participante – car s'il ne participe pas directement aux travaux du cabinet, il y a eu un bureau, il a pu participer aux réunions de cabinet et aux moments de socialisation (p.13). Ce choix méthodologique rend la lecture très vivante, le texte étant ponctué de citations, de réflexions sur le vif, restituées telles quelles. Cela permet de suivre l'élaboration de la posture du cabinet et sa gestion de différents dossiers, au gré des rebondissements politiques. Cela donne aussi un aperçu de la gestion de crise en temps réel – et c'est très bien restitué. La partie réflexive, en conclusion, est particulièrement intéressante quant à la posture du chercheur vis-à-vis de son objet d'étude – on aurait peut-être même voulu en lire plus.

Finalement, on en apprend beaucoup sur le fonctionnement de la Commission – j'ai pour ma part pris conscience de l'étendue de ce que j'ignorais quant au fonctionnement de cette institution centrale de l'UE. Les premiers chapitres sur la crise grecque sont passionnants, surtout quand l'analyse confronte différents niveaux politique (et scalaires), depuis l'intérieur du cabinet jusqu'aux relations de pouvoir entre les acteurs historiques de l'Union. Le chapitre sur l'Italie qui met l'accent sur la tension entre l'application des règles de l'Union et la marge de manœuvre politique qui permet de les

contourner est particulièrement éclairant quant à la problématique générale de l'ouvrage. Il met efficacement en lumière comment le cabinet tente de se créer une marge de manœuvre politique dans le fonctionnement réglementaire européen. Ce chapitre italien est aussi intéressant en ce qu'il révèle de la posture de la commission face à un euroscepticisme en expansion dans l'Union et de la façon dont certains acteurs politiques en jouent. La citation d'un tweet de Pierre Moscovici à propos de cette crise italienne résonne tout particulièrement aujourd'hui compte tenu de l'actualité qu'on connaît : « [...] on s'habitue à une sourde violence symbolique, et un jour on se réveille avec le fascisme. Restons vigilants! La démocratie est un trésor fragile » (p. 187).

D'autres chapitres sont proprement intrigants, notamment les deux derniers, qui examinent respectivement la lutte contre l'évasion fiscale et la justice fiscale, deux sujets que l'on n'associe pas, d'instinct, avec la Commission Européenne. De fait, le président de la Commission pendant la période d'investigation, Jean-Claude Juncker, était personnellement épinglé par les *LuxLeaks*, scandale financier révélé par le Consortium international des journalistes d'investigation et qui a mis au jour les plans d'évasion fiscale présumés impliquant 343 entreprises au Luxembourg pendant que Juncker en était le Premier ministre. Pierre Moscovici quant à lui, a été ministre de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur d'un président français qui avait déclaré « la finance, voilà l'ennemi », sans parvenir ensuite à des mesures significatives en la matière. Tout cela ne semble pas suggérer a priori que la lutte contre l'évasion fiscale soit au cœur des préoccupations des acteurs ici en jeu. Pourtant, on apprend dans le chapitre huit qu'il y a eu une réelle tentative en ce sens, et que le cabinet Moscovici a obtenu de beaux succès.

Dans ce chapitre toujours, la description du processus d'élaboration d'une liste de paradis fiscaux est particulièrement éclairante quant à la façon dont la Commission peut faire de la politique, oui, mais surtout comment la politique peut aussi constituer un frein majeur

aux actions de la Commission, alors que la liste finit par se résumer à une portion congrue de ce qu'elle était initialement. Les alliances politiques font disparaître quelques États et, surtout, aucun pays européen n'y a jamais figuré alors que certains y auraient volontiers trouvé leur place – l'on s'abstiendra ici de les nommer mais chacun pourra aisément penser à plusieurs exemples. On ne peut que regretter que tout le travail mené par la commission pour la « révolution de la transparence » (p. 245) ait été en partie balayé par une décision récente de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui a invalidé l'accès public aux registres des bénéficiaires effectifs par les États membres, au nom du droit fondamental à la vie privée (!).³ Le lecteur sera sans doute intéressé de voir quels États se sont empressés de refermer l'accès à ces registres au public – cette information demeurant, elle, accessible.

Avec le dernier chapitre sur la justice fiscale, on prend aussi conscience de l'importance du temps politique – contrainte supplémentaire avec laquelle doit composer une Commission « politique ». Dans ce chapitre, le chercheur examine le traitement des questions de justice fiscale, notamment au travers de la question de la taxation sur les GAFAs. Pour faire de la politique, la commission s'appuie entre autres sur un gouvernement et sa promesse politique, celle du gouvernement Macron nouvellement élu, dont la taxation des GAFAs était une promesse phare de campagne. La conjoncture est favorable, le débat s'ouvre : mais le temps politique exige des résultats rapides et à la fin, si l'appui de la France a permis d'envisager puis de voter une mesure, c'est aussi la volonté du gouvernement Macron d'avoir des résultats rapides à communiquer qui a fait que l'appui à une politique de plus grande envergure – poussée par le cabinet Moscovici – a manqué.

Au total, j'espère avoir restitué mon enthousiasme pour cet ouvrage absolument captivant et recommandable à mon avis bien au-delà du monde académique : c'est une lecture très intelligente du fonctionnement de la Commission. On en apprend beaucoup sur le fonctionnement de l'Europe, sur le

³ Cour de justice de l'Union européenne, Communiqué de presse 188/22 du 22 novembre 2022, <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2022-11/cp220188en.pdf>

poids de l'Allemagne dans l'Union – et la citation en exergue du chapitre 2 résonne d'ailleurs tout au long de l'ouvrage : « The Eurogroup is a game played for 90 minutes... and at the end the Germans win » (p.55). On a avec ce livre le privilège d'entrer un moment à l'intérieur de la « bulle bruxelloise » et d'avoir un aperçu de son fonctionnement, au-delà de l'image d'un microcosme technocratique isolé des préoccupations des citoyens européens.

Pour terminer, je soulignerai que pour le lecteur géographe – je plaide ici coupable – certains éléments invitent particulièrement à la réflexion : on lit notamment à la page 305 que « le travail politique [...] observé au cabinet Moscovici a donc été situé dans l'espace, dans le temps et dans l'institution ». À de nombreuses reprises au cours de l'analyse, on se questionne précisément sur l'espace de cette recherche : l'organisation du Berlaymont, les relations de pouvoir entre le 11^e et le 13^e étage, les stratégies de déplacements officiels... Une géographie politique du travail de la commission serait certainement un projet intéressant à mener. Plus largement, l'ouvrage invite aussi à se questionner quant à l'espace européen tel qu'il est *produit* par la Commission et le travail des cabinets. Au terme de cette lecture, voilà plusieurs pistes que l'on aimerait explorer.

Pauline Pic

Chercheuse post-doctorale à l'École Supérieure
d'Études internationales (ESEI), Université Laval

Le CQEG en bref...

COMITÉ DE DIRECTION

DIRECTEUR : Frédéric LASSERRE, Département de géographie, Université Laval

DIRECTEUR ADJOINT : Éric MOTTET, Université Catholique de Lille

Alexandra CYR,

Rédactrice du bulletin *Regards géopolitiques*

Pierre-Alain CLÉMENT,

Rédacteur adjoint du bulletin *Regard géopolitiques*

Inès Carine SINGHE,

Représentante des étudiants de 3^e cycle

Poste vacant

Représentante des étudiants de 2^e cycle

Conception graphique : Sylvie ST-JACQUES

Réviseurs : Pierre-Alain CLÉMENT, Alexandra CYR et Frédéric LASSERRE

MISSION

- Favoriser les recherches universitaires pluridisciplinaires en géopolitique au Québec, en se basant sur un réseau de chercheurs national et international.
- Contribuer à la réflexion sur l'apport de la géographie, plus particulièrement de la géographie politique, à la compréhension des phénomènes sociaux, économiques et politiques contemporains à travers le monde.
- Favoriser le recrutement d'étudiants gradués.
- Favoriser la pérennisation de la recherche en demandant à terme une reconnaissance institutionnelle auprès de la Commission de la recherche de l'Université Laval.
- Valoriser l'apport d'une réflexion géopolitique dans les recherches menées par les membres, en collaboration avec les autres groupes de recherche de l'IQHEI (GÉRAC, CSI notamment) et d'autres centres de recherche ailleurs au Canada et à l'étranger.

cqegheulaval.com | cqeg@eti.ulaval.ca



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de foresterie,
de géographie et de géomatique
Département de géographie

CQEG
Conseil québécois
d'études **géopolitiques**



UNIVERSITÉ
LAVAL

École supérieure
d'études internationales